



**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2004  
DEPOSEE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS  
LE 26 SEPTEMBRE 2005**



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 septembre 2005, conformément à l'article 212-13 4° du Règlement Général de l'AMF. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2005 sous le numéro D.05-0380. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

L'AIR LIQUIDE S.A.  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance pour l'étude et l'exploitation  
des procédés Georges CLAUDE au capital de 1 197 240 451 euros.  
Siège social : 75 quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07 tél : + 33 (0)1 40 62 55 55  
RCS Paris 552 096 281

# SOMMAIRE

<b>1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR</b>	<b>P.2</b>
1.1. Responsable du document de référence et de sa mise à jour	P.2
1.2. Attestation de la personne responsable	P.2
<b>2- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES</b>	<b>P.2</b>
<b>3- COMPLEMENT D'INFORMATIONS</b>	<b>P.3</b>
répondant aux exigences du règlement européen n°809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 relatif au prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, dite « Directive Prospectus »	
3.1. Incorporation par référence des comptes 2003 et 2004	P.3
3.2. Organigramme	P.3
3.3. Investissements	P.4
3.4. Propriétés immobilières, usines et équipements	P.5
3.5. Informations sur les tendances	P.5
3.6. Organes d'administration de direction, de surveillance et direction générale	P.6
3.7. Salariés	P.22
3.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	P.23
3.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	P.23
3.10. Informations complémentaires sur le capital social	P.24
3.11. Contrats importants	P.24
3.12. Documents accessibles au public	P.25
3.13. Principaux actionnaires	P.25
3.14. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	P.25
3.15. Statuts	P.25
<b>4- COMPTES CONSOLIDES ET NOTES ANNEXES</b>	<b>P.31</b>
4.1. Comptes consolidés	P.31
4.2. Notes annexes :	P.36
<b>5- TABLE DE CONCORDANCE</b>	<b>P.81</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>P.83</b>
Communiqué de presse sur les résultats consolidés au 30 juin 2005	

## **1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DE SA MISE A JOUR**

### **1.1. Responsable du document de référence et de sa mise à jour**

Benoît Potier, Président du Directoire de L'Air Liquide S.A.

### **1.2. Attestation de la personne responsable**

À ma connaissance, et après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données de la présente actualisation et du document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. La Société a obtenu de ses contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Le document de référence lui-même a fait l'objet d'une attestation des contrôleurs légaux des comptes, reproduite à la page 175 du document de référence, dans laquelle ils attestent avoir procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques contenus dans le document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. Enfin, les comptes sociaux / consolidés 2004 et semestriels 2005 inclus dans le document de référence et la présente actualisation font l'objet de rapports des commissaires aux comptes respectivement aux pages 20 (rapport social) et 137 du document de référence et à la page 79 de l'actualisation qui contient des observations.

Paris, le 26 septembre 2005

Benoît Potier  
Président du Directoire

## **2- RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES**

**MAZARS & GUÉRARD** - Frederic ALLILAIRE

Le Vinci  
4 Allée de l'Arche  
92075 Paris La Défense

**ERNST & YOUNG Audit** - Olivier BREILLOT

4, rue Auber  
75009 Paris

### **3- COMPLEMENT D'INFORMATIONS REpondant AUX EXIGENCES DU REGLEMENT EUROPEEN N°809/2004 PRIS EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE PROSPECTUS**

#### **3.1. Incorporation par référence des comptes 2003 et 2004**

En application de l'article 28 du règlement 809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans la présente actualisation :

- Les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2002, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes qui figurent respectivement en page 111 du rapport annuel 2002 et en page 22 des comptes sociaux incorporés par référence dans le document de référence 2002 déposé sous le n° D.03-0970 auprès de l'AMF.
- Les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice 2003, accompagnés des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes sociaux qui figurent respectivement en page 130 du rapport annuel 2003 et page 20 des comptes sociaux incorporés par référence dans le document de référence 2003 déposé sous le n° D.04-0635 auprès de l'AMF.

#### Autres mentions

Les autres parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du document de référence 2004 et de la présente actualisation.

#### **3.2. Organigramme**

La liste des principales sociétés consolidées du Groupe au 31 décembre 2004 est présentée dans le document de référence 2004.

Dans les principales sociétés consolidées du Groupe, les droits de vote ne sont pas différents du pourcentage du capital, à l'exception de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient pour laquelle Air Liquide détient, au travers d'Air Liquide International, 92,3% des droits de vote.

Principaux changements intervenus depuis le 31 décembre 2004 :

Un contrat a été conclu le 17 juin 2005 entre Air Liquide et Apax Partners France dans le cadre de la cession de Séchillienne-Sidec. La cession est intervenue le 12 juillet 2005 pour un prix de 162,3 millions d'euros.

Extrait du communiqué de presse du 20 juin 2005 :

*« Air Liquide examine régulièrement son portefeuille de participations au regard, notamment, de leurs perspectives de développement, en synergie avec le Groupe. Compte tenu du positionnement spécifique des activités de Séchillienne-Sidec, Air Liquide a décidé de céder sa participation de 39,5% dans le capital de cette société.*

*Après avoir étudié différentes propositions, un contrat de cession d'actions a été conclu ce vendredi 17 juin 2005 avec Apax Partners France, un des leaders du capital-investissement. Cet accord, qui reste soumis à une approbation réglementaire en France, s'inscrit dans un projet de développement de Séchillienne-Sidec associant son équipe de Direction dans un esprit de continuité.*

*La cession de la participation d'Air Liquide dans Séchillienne-Sidec se fera pour un prix global de 162,3 millions € soit 300 € par action.*

*Cette opération permettra à Air Liquide de renforcer sa capacité d'investissement sur son cœur de métier et notamment sur ses principaux axes de croissance : la grande industrie, l'Asie et la santé. De son côté, Séchillienne-Sidec disposera d'un partenaire de premier plan pour poursuivre son développement technologique et commercial. »*

Air Liquide a déposé le 20 septembre 2005 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) un projet d'offre publique simplifiée sur les actions de la SOAEO S.A., dont elle détient à ce jour 86,8% du capital et 92,3% des droits de vote. L'opération envisagée permettra de faciliter le développement dans la zone grâce à une meilleure intégration opérationnelle des activités de la SOAEO, à une simplification des structures, et à une amélioration de la gestion administrative et financière du Groupe en Asie.

Dans le cas où elle détiendrait à l'issue de l'offre, au moins 95% des droits de vote de la SOAEO, Air Liquide envisage de déposer alors une offre publique de retrait. Elle serait suivie, le cas échéant, d'un retrait obligatoire sur les actions encore détenues par le public au même prix de 145 € par action, sous réserve de l'accord de l'AMF. A l'issue de cette offre, les titres SOAEO seraient radiés de la cote.

En date du 30 juin, Air Liquide a cédé son activité de soins à domicile en Floride aux Etats-Unis à la société Apria, un leader de ce marché aux Etats Unis. Cette activité de soins à domicile, opérant sous la marque VitalAire, a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires d'environ 20 millions de dollars.

En date du 30 juin 2005, Air Liquide a cédé sa participation dans la société Sidergal à Usinor.

### **3.3. Investissements**

Pour les informations relatives aux années 2002 à 2004 se référer au document de référence 2004. Pour l'année 2005, le tableau ci-joint reprend les principaux investissements décidés à ce jour et en cours de réalisation.

<b>2005</b>	
11 janvier	<b>Bayport</b> Nouvelle usine d'hydrogène à Bayport pour les raffineries du Texas.
18 janvier	<b>Esso</b> Signature pour un contrat de 15 ans portant sur la mise à disposition d'environ 50 000 m <sup>3</sup> /h d'hydrogène pour la raffinerie Esso à Port-Jérôme, près du Havre. Ce contrat représente un investissement de 60 millions d'euros
7 mars	<b>DongbuAnam Semiconductor Inc</b> Signature d'un contrat de 10 ans avec DongbuAnam Semiconductor Inc pour son site de Bucheon, à 30km de Séoul.
19 avril	<b>Rizhao Iron &amp; Steel</b> Accord à long terme avec le sidérurgiste chinois Rizhao Iron & Steel, au sud de la province de Shandong, en Chine.
7 juillet	<b>Severstal</b> Partenariat avec l'aciériste Severstal pour l'implantation de la plus grande usine de gaz de l'air existant en Russie

Ces investissements sont financés conformément à la politique financière du groupe Air Liquide décrite aux pages 91 à 98 du document de référence 2004.

Au 30 juin 2005, les paiements sur investissements s'établissent à 508 millions d'euros contre 3 163 millions d'euros au premier semestre 2004 qui intégraient l'acquisition des activités de Messer avant désinvestissements. Sur le premier semestre, les décisions d'investissements industriels totalisent 709 millions d'euros.

### **3.4. Propriétés immobilières, usines et équipements**

L'Ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur plus de 70 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques de production très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

### **3.5. Informations sur les tendances**

A l'occasion de la communication des résultats semestriels du Groupe au 30 juin 2005, Benoît Potier, Président du Directoire, a déclaré :

*« Au deuxième semestre, à conjoncture équivalente, l'activité devrait continuer à progresser, à un rythme probablement moins soutenu. Notre portefeuille de nouveaux contrats s'est renforcé, notamment dans les nouveaux territoires qui s'étendent de l'Est de l'Europe à la Chine, et de nouvelles signatures sont attendues dans les 18 mois à venir dans toutes nos zones géographiques.*

*Les résultats de ce premier semestre conjugués à la poursuite active de la croissance de nos opérations et de nos programmes de productivité nous conduisent à relever notre objectif pour l'année 2005, pour atteindre, hors éléments exceptionnels significatifs, une progression du résultat net à deux chiffres. »*

#### Perspectives

Le rythme des signatures de nouveaux contrats est élevé dans toutes les géographies. En Amérique du Nord, hors effet des événements récents, l'environnement est porteur mais moins soutenu. En Europe comme au Japon, le Groupe reste focalisé sur ses marchés les plus porteurs ainsi que sur les actions de productivité. Par ailleurs, nous remportons des succès importants notamment dans les nouveaux territoires : Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie, Pologne, République tchèque et Russie), Moyen-Orient, Inde et Chine.

La croissance de nos volumes d'hydrogène va se poursuivre avec la montée en puissance de nos nouvelles unités en Espagne, en Belgique et en France, et les capacités additionnelles que nous mettons en place aux Etats-Unis. La Santé continue sa progression soutenue dans toutes les activités, avec des perspectives de développement dans les soins à domicile (Europe) et dans les nouveaux produits et services (hygiène, gaz thérapeutiques).

Enfin, nous renforçons notre pôle de Recherche et Développement, afin de soutenir notre stratégie de développement par l'innovation.

### **3.6. Organes d'administration de direction, de surveillance et direction générale**

#### **a/ Conseil de Surveillance**

**Alain Joly**

**Président du Conseil de Surveillance**

Adresse professionnelle : 75 Quai d'Orsay - 75321 Paris Cedex 07

*Né en 1938*

*Nombre d'actions détenues : 51 122 actions*

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A. :

Président du Conseil de Surveillance

Président du Comité des Nominations et Rémunérations

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Administrateur de Lafarge

Administrateur de BNP Paribas

Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### **2000**

Président Directeur Général d'Air Liquide

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient, Air Liquide International Corporation (Etats-Unis), American Air Liquide, Inc. (Etats-Unis)

#### **2001**

Président Directeur Général d'Air Liquide jusqu'en Novembre 2001

Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide depuis cette date

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient, Air Liquide International Corporation (Etats-Unis), American Air Liquide, Inc. (Etats-Unis)

#### **2002**

Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient, Air Liquide International Corporation (Etats-Unis), American Air Liquide

#### **2003**

Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient, Air Liquide International Corporation (Etats-Unis), American Air Liquide

#### **2004**

Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient, Air Liquide International Corporation (Etats-Unis), American Air Liquide

#### **2005**

Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Administrateur : Lafarge, BNP Paribas, Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême Orient

**Édouard de Royere**  
**Président d'Honneur**

Adresse professionnelle : 75 Quai d'Orsay, 75321 Paris Cedex 07

Né en 1932

*Nombre d'actions détenues : 20 916 actions*

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A. :

Membre et Président d'Honneur du Conseil de Surveillance

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Administrateur de Siparex Associés

Membre du Conseil de Surveillance de Michelin

Censeur de Fimalac

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Membre du Conseil d'Administration d'Air Liquide

Administrateur : Danone, L'Oréal, Sodexo Alliance, Sodexo Marriot, Services Inc. (USA), Solvay, Fimalac and Wanadoo

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

*Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)*

**2001**

Membre du Conseil d'Administration d'Air Liquide jusqu'en novembre 2001.

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance d'Air Liquide à compter de cette date.

Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Danone, L'Oréal, Sodexo Alliance, Solvay, Fimalac and Wanadoo

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

**2002**

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, L'Oréal, Sodexo Alliance

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Censeur : Fimalac et Wanadoo.

Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

**2003**

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Sodexo Alliance

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Censeur : Fimalac et Wanadoo.

Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

**2004**

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance d'Air Liquide

Administrateur : American Air Liquide Inc., Air Liquide International Corporation, Sodexo Alliance, Siparex Associés (depuis juillet 2004)

Membre du Conseil de Surveillance : Michelin

Censeur : Fimalac et Wanadoo jusqu'en mars 2004.

Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

## **2005**

Président d'Honneur du Conseil de Surveillance d'Air Liquide  
Administrateur : Sodexo Alliance (jusqu'en Février 2005), Siparex Associés  
Censeur : Fimalac  
Membre du Conseil de Surveillance : Michelin  
Président de l'Association Nationale des Sociétés par actions (ANSA)

## **Lindsay Owen-Jones** **Vice-Président du Conseil de Surveillance**

Adresse professionnelle : L'Oréal, 41 rue Martre 92117 Clichy Cedex  
Né en 1946  
*Nombre d'actions détenues : 8 016 actions*

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.  
Vice-Président du Conseil de Surveillance  
Membre du comité des nominations et rémunérations

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :  
Président-Directeur Général de L'Oréal  
Président du conseil d'administration (« Chairman of the Board of Directors ») et administrateur (« Director ») de L'Oréal USA Inc et de L'Oréal UK Ltd.  
Administrateur de BNP Paribas  
Administrateur et membre du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance de Sanofi-Aventis  
Administrateur de Galderma Pharma S.A., Suisse  
Administrateur de Ferrari SpA, Italie

## Mandats exercés au cours des cinq dernières années

### **2000**

Administrateur de l'Air Liquide SA  
Président du Conseil d'Administration de L'Oréal  
Président du Conseil d'Administration ( « Chairman of the Board of directors “ ) et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et L'Oréal UK Ltd  
Administrateur de Gesparal et Galderma Pharma, Suisse  
Administrateur de BNP-Paribas, Lafarge, Sanofi-Synthelabo

### **2001**

Administrateur de L'Air Liquide SA jusqu'en novembre 2001  
Vice-Président du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA à compter de cette date  
Président du conseil d'administration de L'Oréal  
Président du conseil d'administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et L'Oréal UK Ltd  
Administrateur de Gesparal et Galderma Pharma, Suisse  
Administrateur de BNP-Paribas et Sanofi-Synthelabo

### **2002**

Vice-Président du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Président du conseil d'administration et Directeur Général (à compter du 29 mai 2002) de L'Oréal  
Président du conseil d'administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et L'Oréal UK Ltd

Président du conseil d'administration (à compter du 13 mai 2002) et administrateur de Galderma Pharma, Suisse  
Administrateur de Gesparal  
Administrateur de BNP-Paribas et Sanofi-Synthelabo

### **2003**

Vice-Président du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de L'Oréal  
Président du conseil d'administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc. et de L'Oréal UK Ltd  
Président du conseil d'administration de Galderma Pharma, Suisse  
Administrateur de Gesparal  
Administrateur de BNP-Paribas et Sanofi-Synthelabo

### **2004**

Vice-Président du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de L'Oréal  
Président du conseil d'administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et de L'Oréal UK Ltd  
Président du conseil d'administration (jusqu'au 24 mai 2004) et administrateur de Galderma Pharma, Suisse  
Administrateur de Gesparal ( jusqu'au 29 avril 2004)  
Administrateur de BNP-Paribas, Sanofi-Aventis

### **2005**

Vice-Président du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de L'Oréal  
Président du conseil d'administration (« Chairman of the Board of directors ») et administrateur (« director ») de L'Oréal USA Inc et de L'Oréal UK Ltd  
Administrateur de Galderma Pharma, Suisse  
Administrateur de BNP-Paribas, Sanofi-Aventis  
Administrateur (« Amministratore ») de Ferrari SpA, Italie (à compter du 22 avril 2005)

## **Thierry Desmarest**

Adresse professionnelle :TOTAL, Tour Coupole, 2 place de la Coupole, 92078 Paris La Défense  
Né en 1945

*Nombre d'actions détenues : 970 actions*

### Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du comité des nominations et rémunérations

### Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Président-Directeur Général de Total S.A. et d'Elf Aquitaine

Président de la Fondation Total

Administrateur de Sanofi-Aventis

Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Administrateur de L'Air Liquide SA  
Président-Directeur Général de TotalFinaElf, Elf SA et Elf-Aquitaine  
Administrateur de Cogema

**2001**

Administrateur de L'Air Liquide SA jusqu'en Novembre 2001  
Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide SA à compter de cette date  
Président-Directeur Général de TotalFinaElf et Elf-Aquitaine  
Président de la Fondation Total  
Administrateur de Sanofi-Synthélabo  
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

**2002**

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide SA  
Président-Directeur Général de TotalFinaElf et Elf-Aquitaine  
Président de la Fondation Total  
Administrateur de Sanofi-Synthélabo  
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

**2003**

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide SA  
Président-Directeur Général de TotalFinaElf et Elf-Aquitaine  
Président de la Fondation Total  
Administrateur de Sanofi-Synthélabo  
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

**2004**

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide SA  
Président-Directeur Général de Total S.A. et Elf-Aquitaine  
Président de la Fondation Total  
Administrateur de Sanofi-Aventis  
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

**2005**

Membre du Conseil de Surveillance de L'Air Liquide SA  
Président-Directeur Général de Total S.A. et Elf-Aquitaine  
Président de la Fondation Total  
Administrateur de Sanofi-Aventis  
Membre du Conseil de Surveillance d'Areva

**Professeur Rolf Krebs**

Adresse professionnelle : Bankhaus Metzler, grosse Gallusstrasse 18, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne

Né en 1940

Nombre d'actions détenues : 550 actions

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

Membre du comité d'audit et des comptes

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Président du Conseil de Surveillance de Epigenomics AG

Membre du Conseil de Surveillance de Ganymed Pharmaceuticals AG, HGEA Group AG et Vita 34 AG

Membre des conseils consultatifs de Apax Partners, Deutsche Venture Capital, Weissheimer Malz GmbH, Almirall Podesfarma S.A., Lehman Brothers Limited et E. Merck OHG.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Membre du conseil consultatif de Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen

Membre du conseil de surveillance d'Epigenomics AG

**2001**

Membre du conseil consultatif de Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen

Membre du conseil de surveillance d'Epigenomics AG

**2002**

Président du conseil de surveillance d'Epigenomics AG

Membre du conseil consultatif de Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen

**2003**

Président du conseil de surveillance d'Epigenomics AG

Membre du Conseil Consultatif de Deutsche Bank Mitte, Weissheimer Malz GmbH, Barmenia Versicherungen

**2004**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA

Président du conseil de surveillance d'Epigenomics AG

Membre du conseil de surveillance de Ganymed Pharamaceutials AG, mg technologies AG et Vita 34 AG

Membre du conseil consultatif d'Apax Partners, Deutsche Venture Capital, Peters Associates et Weissheimer Malz GmbH

**2005**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA

Président du conseil de surveillance d'Epigenomics AG

Membre du conseil de surveillance de Ganymed Pharamaceutials AG, HGEA Group AG et Vita 34 AG

Membre du conseil consultatif d'Apax Partners, Deutsche Venture Capital et Weissheimer Malz GmbH, Lehman Brothers Limited, E. Merck OHG et Almirall Podesfarma S.A.

**Gérard de La Martinière**

Adresse professionnelle : FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances), 26 boulevard Haussmann, 75009 Paris

Né en 1943

*Nombre d'actions détenues : 825 actions*

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

Président du comité d'audit et des comptes

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Président du Comité Européen des Assurances

Administrateur de Schneider Electric S.A.

Président du Conseil d'Administration de LCH. Clearnet Group Limited UK

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Président de Financière Mermoz, Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF),

Colisée excellence, Société Beaujon, Axa Participations

Membre du directoire d'AXA, Directeur Général de Finaxa

Administrateur de Financière 45, Banque Worms, Schneider SA, Crédit Lyonnais

Représentant permanent de :

-Axa aux conseils de Mofipar et d'Axa Reassurance,

-Finaxa au conseil de Colisée Vendôme,

-Axa Courtage Iard au conseil d'Axa Investment Managers

-Société Beaujon aux conseils d'Axa Direct et d'Axa Reim

**2001**

Président de Financière Mermoz, Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF),

Colisée excellence, Société Beaujon, Axa Participations

Membre du directoire d'AXA. Directeur Général de Finaxa

Administrateur de Financière 45, Banque Worms, Schneider SA, Crédit Lyonnais

Administrateur de AXA Nichidan

Représentant permanent de :

-Axa aux conseils de Mofipar et d'Axa Reassurance,

-Finaxa au conseil de Colisée Vendôme,

-Axa Courtage Iard au conseil d'Axa Investment Managers

-Société Beaujon aux conseils d'Axa Direct et d'Axa Reim

**2002**

Président Directeur Général de Compagnie Financière de Paris

Président de Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF), Société Beaujon

Membre du directoire d'AXA, Directeur Général et Administrateur de Finaxa

Administrateur de AXA Insurance Holding (Japon), AXA Italia S.p.A. (Italie), AXA RéFinance, AXA

Cessions, Schneider S.A., Crédit Lyonnais

Représentant permanent de :

-Axa aux conseils de Mofipar, d'Axa Corporate Solutions, Saint Georges RE, d'Axa Investment Managers

-Finaxa au conseil de Colisée Vendôme

-Société Beaujon au conseil d'Axa Reim

## **2003**

Avant mai 2003 :

Président d'AXA RéFinance, Les Ateliers de Construction du Nord de La France (ANF), FDR Participations, Société Beaujon

Membre du directoire d'AXA

Directeur Général Délégué – administrateur de Finaxa

Administrateur de AXA Cessions, Compagnie Financière de Paris, Oudinot Finance, AXA Insurance Holding Co., Ltd (Japon)

Administrateur du Crédit Lyonnais et Schneider Electric

Représentant permanent de :

-Axa aux conseils d'Axa Ré, Saint Georges Re, Axa Investment Managers

-Axa au comité de Direction de Mofipar

-Société Beaujon au conseil d'Axa Real Estate Investment Managers

Après mai 2003 :

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA

Administrateur de Schneider Electric SA

Président de LCH. Clearnet Group Limited UK

Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances

Président de la Commission Economique et Financière du Comité Européen des Assurances

Membre du conseil de surveillance du European Financial Regulations Advisory Group (EFRAG)

## **2004**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide S.A.

Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance

Président du Comité Européen des Assurances

Administrateur de Schneider Electric SA

Président du conseil d'administration de LCH. Clearnet Group Limited UK

## **2005**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide S.A.

Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance

Président du Comité Européen des Assurances

Administrateur de Schneider Electric SA

Président du conseil d'administration de LCH. Clearnet Group Limited UK

## **Cornelis van Lede**

Adresse professionnelle : Akzo Nobel N.V., Velperweg 76, PO Box 9300, 6824 BM Arnhem The Netherlands

Né en 1942

*Nombre d'actions détenues : 550 actions*

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Membre du Conseil de Surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.

Administrateur d'Air France-KLM, Reed Elsevier et Sara Lee Corporation

Président du Conseil d'Administration de l'INSEAD

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Président du Directoire d'Akzo Nobel N.V.  
Président du Conseil de surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas  
Administrateur de Scania AB

**2001**

Président du Directoire d'Akzo Nobel N.V.  
Président du Conseil de surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas  
Administrateur de Scania AB, Sara Lee Corporation

**2002**

Président du Directoire d'Akzo Nobel N.V.  
Président du Conseil de surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas  
Administrateur de Scania AB, Sara Lee Corporation  
Membre du Conseil de surveillance de Heineken N.V.  
Vice Président du Conseil d'administration de l'INSEAD

**2003**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Président du Conseil de surveillance de la Banque Centrale des Pays-Bas  
Membre du Conseil de surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V., KLM  
Administrateur de Scania AB, Reed Elsevier, Sara Lee Corporation  
Vice Président du Conseil d'administration de l'INSEAD

**2004**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Membre du conseil de surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.  
Administrateur d'Air France-KLM, Reed Elsevier et Sara Lee Corporation  
Président du Conseil d'administration de l'INSEAD

**2005**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Membre du conseil de surveillance d'Akzo Nobel N.V., Royal Philips Electronics N.V., Heineken N.V.  
Administrateur d'Air France-KLM, Reed Elsevier et Sara Lee Corporation  
Président du Conseil d'administration de l'INSEAD

**Béatrice Majnoni d'Intignano**

Née en 1942

*Nombre d'actions détenues : 634*

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A. :

Membre du Conseil de Surveillance  
Membre du comité d'audit et des comptes

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Professeur agrégé des Universités à Paris XII – Créteil  
Membre du Conseil d'Analyse Economique

Administrateur des AGF

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Professeur agrégé des Universités en économie à Paris XII - Créteil  
Membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre  
Administrateur des AGF

**2001**

Professeur agrégé des Universités en économie à Paris XII - Créteil  
Membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre  
Administrateur des AGF

**2002**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Professeur agrégé des Universités en économie à Paris XII - Créteil  
Membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre  
Administrateur des AGF

**2003**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Membre du Conseil d'Analyse Economique auprès du Premier Ministre  
Professeur agrégé des Universités en économie à Paris XII - Créteil  
Administrateur des AGF

**2004**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil  
Membre du Conseil d'Analyse Economique  
Administrateur des AGF

**2005**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Professeur agrégé des Universités à Paris XII - Créteil  
Membre du Conseil d'Analyse Economique  
Administrateur des AGF

**Thierry Peugeot**

PSA Peugeot Citroën, 75 avenue de la Grande Armée, 75116 Paris Cedex 16

Né en 1957

*Nombre d'actions détenues : 500*

Fonction au sein de L'Air Liquide S.A. :

Membre du Conseil de Surveillance

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot S.A.

Vice Président des Etablissements Peugeot Frères

Administrateur de la Société Foncière, Financière et de Participation, de la Française de Participations Financières, de la Société Anonyme de Participations, de Immeubles et Participations de l'Est, de Faurecia et de la Compagnie Industrielle de Delle

Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au conseil d'administration de LISI.

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Président du Conseil d'Administration Immeubles et Participations de l'Est  
Vice Président Etablissements Peugeot Frères  
Administrateur La Française de Participations Financières, Société Anonyme de Participations, Cie de Delle, Société Foncière Financière et de Participations, Société Industrielle Automobile de Mulhouse  
Représentant permanent de la Sté Lyonnaise d'Industrie et de Commerce Automobile au Conseil des Etablissements Fontaine.

**2001**

Vice Président Etablissements Peugeot Frères  
Administrateur La Française de Participations Financières  
Société Anonyme de Participations, Cie de Delle, Société Foncière Financière et de Participations, Société Industrielle Automobile de Mulhouse, IP Est  
Représentant permanent de la Sté Lyonnaise d'Industrie et de Commerce Automobile au Conseil des Etablissements Fontaine.

**2002**

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA et IP Est  
Vice Président Etablissements Peugeot Frères  
Administrateur de Cie Industrielle de Delle, La Française de Participations Financières, société Anonyme de Participations  
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au conseil d'administration de LISI.

**2003**

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA  
Vice Président Etablissements Peugeot Frères  
Administrateur AMC Promotion, Cie Industrielle de Delle, Faurecia, IP Est, La Française de Participations Financières, Société Anonyme de Participations  
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au conseil d'administration de LISI.

**2004**

Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA  
Vice Président Etablissements Peugeot Frères  
Administrateur AMC Promotion, Cie Industrielle de Delle, Faurecia, IP Est, La Française de Participations Financières, Société Anonyme de Participations  
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au conseil d'administration de LISI.

**2005**

Membre du conseil de surveillance de L'Air Liquide SA  
Président du Conseil de Surveillance de Peugeot SA  
Vice Président Etablissements Peugeot Frères  
Administrateur de la Société Foncière, Financière de et de Participations, de la Française de Participations Financières, de la Société Anonyme de Participations, de Immeubles et Participations de l'Est, de Faurecia et de la Compagnie Industrielle de Delle  
Représentant permanent de la Compagnie Industrielle de Delle au conseil d'administration de LISI.

Les membres du Conseil de Surveillance :

- n'ont aucun lien familial avec tout autre membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire,
- n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des 5 dernières années au moins

- n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation en leur qualité de mandataire social de L'Air Liquide.S.A.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflits d'intérêt potentiels à l'égard de L'Air Liquide.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membres du conseil de surveillance.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de L'Air Liquide S.A. à l'exception de l'obligation statutaire d'être propriétaire d'au moins 500 actions de la Société pendant la durée de leur mandat et des règles relatives à la prévention du délit d'initié.

#### b/ Directoire

##### **Benoît Potier Président du Directoire**

Adresse professionnelle : 75 quai d'Orsay – 75007 PARIS  
Nombre d'actions détenues : 5 397

##### Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

- Administrateur de Groupe Danone,
- Membre du Conseil de Surveillance de Michelin,
- Membre du Conseil d'Administration de l'École Centrale des Arts & Manufactures

##### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

##### **2000**

Administrateur de L'Air Liquide S.A., Air Liquide International, .Séchilienne-Sidec, SOAEO, Air Liquide Italia, AL Air Liquide Espana, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada, Inc., Air Liquide America Holdings, Air Liquide America corp, American Air Liquide Inc. (AAL), d'Air Liquide International Corporation (ALIC)

Administrateur de l'Ecole Centrale

Membre du Conseil France de l'INSEAD et de l'Advisory Board de Siemens

##### **2001**

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A., Président-Directeur Général d'Air Liquide International, Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)

Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)

Président d'American Air Liquide Corporation (ALAC)

Administrateur de Séchilienne-Sidec, SOAEO, Air Liquide Italia, AL Air Liquide Espana, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada, Inc., Air Liquide America Holdings.

Administrateur de l'Ecole Centrale

Membre du Conseil France de l'INSEAD

## **2002**

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A., Président-Directeur Général d'Air Liquide International, Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)  
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)  
Président d'American Air Liquide Corporation (ALAC)  
Administrateur de Séchilienne-Sidec, SOAEO, Air Liquide Italia, AL Air Liquide Espana, Air Liquide Japan Ltd., Air Liquide Asia Pte. Ltd., Air Liquide Canada, Inc.  
Administrateur de l'Ecole Centrale  
Membre du Conseil France de l'INSEAD

## **2003**

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A., Président-Directeur Général d'Air Liquide International, Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)  
Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)  
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)  
Administrateur d'Air Liquide Italia, Administrateur d'AL Air Liquide España  
Administrateur d'Air Liquide Asia Pte. Ltd., Administrateur d'Air Liquide Canada  
Administrateur du Groupe Danone  
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin  
Administrateur de l'Ecole Centrale des Arts & Manufactures

## **2004**

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A., Président-Directeur Général d'Air Liquide International, Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)  
Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)  
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)  
Administrateur d'Air Liquide Italia, Administrateur d'AL Air Liquide España  
Administrateur d'Air Liquide Asia Pte. Ltd., Administrateur d'Air Liquide Canada  
Administrateur d'Air Liquide America Holdings, Inc. (AHI)  
Président d'American Air Liquide Holdings, Inc. (AALH)  
Administrateur du Groupe Danone  
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin  
Administrateur de l'Ecole Centrale des Arts & Manufactures

## **2005**

Président du Directoire de L'Air Liquide S.A., Président-Directeur Général d'Air Liquide International, Président-Directeur Général d'American Air Liquide Inc. (AAL)  
Administrateur de la Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient (SOAEO)  
Président-Directeur Général d'Air Liquide International Corporation (ALIC)  
Administrateur d'Air Liquide Italia, Administrateur d'AL Air Liquide España  
Administrateur d'Air Liquide Asia Pte. Ltd., Administrateur d'Air Liquide Canada  
Administrateur d'Air Liquide America Holdings, Inc. (AHI)  
Président d'American Air Liquide Holdings, Inc. (AALH)  
Administrateur du Groupe Danone  
Membre du Conseil de Surveillance de Michelin  
Administrateur de l'Ecole Centrale des Arts & Manufactures

## **Jean-Claude Buono**

### **Membre du Directoire**

### **Directeur Général Adjoint**

Adresse professionnelle : 75 quai d'Orsay – 75007 PARIS

Nombre d'actions détenues : 7 294

Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

- Administrateur de Velecta Paramount,
- Administrateur de SNPE

Mandats exercés au cours des cinq dernières années

**2000**

Président Directeur Général de SOAEO

Président Directeur Général d'Air Liquide Welding, de Sudac Air Service, d'Air Liquide Asia Pte Ltd

Vice Président du Conseil de Surveillance d'Air Liquide Partners & de la SEPPIC

Vice Président de Carba Holding

Administrateur d'Air Liquide International, d'Air Liquide Santé International, d'Aqualung International, d'American Air Liquide, d'Air Liquide International Corporation, Air Liquide Japan, d'Air Liquide Far Eastern Ltd, d'Air Liquide Tunisie, d'Air Liquide Italia S.r.l.

Administrateur de Velecta Paramount

**2001**

Membre du directoire de L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil d'Administration de SOAEO

Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding et d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.

Vice-Président de Carba Holding

Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International

Administrateur d'Air Liquide Santé International, d'Aqualung International, d'American Air Liquide Inc., d'Air Liquide International Corporation, d'Air Liquide Far Eastern, d'Air Liquide Japan Ltd., d'Air Liquide Tunisie, d'Air Liquide Italia, de Séchilienne-Sidec

Administrateur de Velecta Paramount

**2002**

Membre du directoire de L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil d'Administration de SOAEO

Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding et d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.

Président du Conseil d'Administration d'Aqualung International

Vice-Président de Carba Holding

Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International

Administrateur d'Air Liquide Santé International, , d'American Air Liquide Inc., d'Air Liquide International Corporation, d'Air Liquide Far Eastern, d'Air Liquide Japan Ltd., d'Air Liquide Tunisie, d'Air Liquide Italia, d'AL Air Liquide España, de Séchilienne-Sidec

Administrateur de Velecta Paramount

**2003**

Membre du directoire de L'Air Liquide S.A.

Président du Conseil d'Administration de SOAEO

Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding

Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International

Président du Conseil d'Administration d' Aqualung International

Président-Directeur Général d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.

Vice-Président de Carba Holding

Administrateur de Séchilienne-Sidec, d'Air Liquide Santé International, d'American Air Liquide Inc., d'Air Liquide International Corporation, d'Air Liquide Far Eastern, d'Air Liquide Japan Ltd., d'Air Liquide Tunisie, d'Air Liquide Italia, d'AL Air Liquide España, d'Air Liquide US LLC

Administrateur de Velecta Paramount

## **2004**

Membre du directoire de L'Air Liquide S.A.  
Président du Conseil d'Administration de SOAEO  
Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding  
Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International  
Président du Conseil d'administration d' Aqualung International  
Président-Directeur Général d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.  
Vice-Président de Carba Holding  
Vice-Président et Administrateur d'Air Liquide International Corporation  
Administrateur d'Air Liquide Santé International, de Séchilienne-Sidec (jusqu'au 13 décembre 2004), d'American Air Liquide Inc., d'Air Liquide Far Eastern, d'Air Liquide Tunisie, d'Air Liquide Italia, d'AL Air Liquide España, d'Air Liquide US LLC (jusqu'au 17 juin 2004)  
Administrateur de Velecta Paramount  
Administrateur de la SNPE

## **2005**

Membre du directoire de L'Air Liquide S.A.  
Président du Conseil d'Administration de SOAEO  
Président-Directeur Général d'Air Liquide Welding  
Administrateur - Directeur Général Délégué d'Air Liquide International  
Président-Directeur Général d'Air Liquide Asia Pte. Ltd.  
Vice-Président de Carba Holding  
Administrateur d'American Air Liquide Inc.  
Vice-Président et Administrateur d'Air Liquide International Corporation  
Administrateur d'Air Liquide Santé International, d'Aqualung International, d'Air Liquide Far Eastern, d'Air Liquide Tunisie, d'Air Liquide Italia, d'AL Air Liquide España  
Administrateur de Velecta Paramount  
Administrateur de la SNPE

## **Klaus Schmieder**

### **Membre du Directoire**

### **Directeur Général Adjoint**

Adresse professionnelle : 75 quai d'Orsay – 75007 PARIS

*Nombre d'actions détenues : 720*

### Principales activités exercées hors de L'Air Liquide S.A. :

- Membre du Conseil de Surveillance de Altana AG

### Mandats exercés au cours des cinq dernières années

#### **2000**

Président du directoire de Messer Griesheim GmbH  
Membre du conseil de surveillance de Rheinhyp Rheinische Hypothekenbank, Messer Nippon Sanso GmbH and Co. KG, Messer Griesheim Industries Inc., Messer Group Inc

#### **2001**

Président du directoire de Messer Griesheim GmbH  
Membre du conseil de surveillance de Rheinhyp Rheinische Hypothekenbank, Messer Nippon Sanso GmbH and Co. KG, Messer Griesheim Industries Inc., Messer Group Inc., Altana AG

#### **2002**

Président du directoire de Messer Griesheim GmbH  
Membre du conseil de surveillance de Messer Nippon Sanso GmbH and Co. KG, Messer Griesheim Industries Inc., Messer Group Inc., Altana AG

### **2003**

Président du directoire de Messer Griesheim GmbH  
Membre du conseil de surveillance de Messer Nippon Sanso GmbH and Co. KG, Messer Griesheim Industries Inc., Messer Group Inc., Altana AG

### **2004**

Membre du Conseil de Surveillance de Altana AG  
Administrateur de MNS Nippon Sanso

### **2005**

Vice-Président d'Air Liquide GmbH  
Administrateur d'Air Liquide Deutschland GmbH, d'Air Liquide Italia, d'AL Air Liquide Espana  
Membre du Conseil de Surveillance de Altana AG

Les membres du Directoire :

- n'ont aucun lien familial avec tout autre membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire,
- n'ont pas été condamnés pour fraude au cours des 5 dernières années au moins
- n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation en leur qualité de mandataire social de L'Air Liquide.S.A.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des 5 dernières années au moins. Ils n'ont pas de conflits d'intérêt potentiels à l'égard de L'Air Liquide.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membres du Directoire.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes à la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de L'Air Liquide S.A. à l'exception des règles relatives à la prévention du délit d'initié.

Le fonctionnement des organes d'administration et de direction est décrit aux pages 6 à 9 du document de référence 2004.

### Composition des Comités du Conseil de Surveillance en septembre 2005

#### *Comité d'Audit et des Comptes*

M. G. de la Martinière - Président  
M. E. de Royere  
Mme B. Majnoni d'Intignano  
M. R. Krebs

#### *Comité des Nominations et des Rémunérations*

M. A. Joly - Président  
M. T. Desmarest  
M. L. Owen-Jones

Il n'y a pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales. Toute rémunération de

mandataire social ou de salarié au sein du Groupe est mentionnée en pages 106 et 107 du document de référence 2004.

### 3.7. Salariés

#### a/ Plans d'options de souscription et d'achats d'actions au 30 juin 2005

*Options accordées au cours des dix dernières années*

Délai maximum d'exercice des options à compter de leur attribution

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002 (2)	2004	2004	2005
Date d'autorisation par l'AGE	22/05/1996	22/05/1996	22/05/1996	12/05/1999	04/05/2000	04/05/2000	30/04/2002	30/04/2002	30/04/2002	12/05/2004	12/05/2004
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire	22/05/1996	24/09/1997	22/01/1998	12/05/1999	07/09/2000	28/08/2001	14/06/2002	10/10/2002	08/04/2004	30/11/2004	21/03/2005
Nombre total d'options de souscription attribuées	105 000	73 000	20 000	264 300	702 900	5 900	955 400	769 130	500 000	35 385	428 000
dont mandataires sociaux :	30 000	0	20 000	44 000	70 000	0	75 000	60	57 000	15 000	70 000
dont dix premiers attributaires salariés :	43 000	55 000	0	46 000	83 500	5 900	112 000	300	77 000	12 325	61 800
Nombre de bénéficiaires	28	16	1	122	321	2	481	31 012	448	38	520
Point de départ d'exercice des options	22/05/1996	24/09/2002	22/01/2003	12/05/2004	07/09/2004	28/08/2005	14/06/2006	10/10/2006	08/04/2008	30/11/2008	21/03/2009
Date d'expiration	21/05/2006	23/09/2007	21/01/2008	11/05/2009	06/09/2007	27/08/2008	13/06/2009	09/10/2009	07/04/2011	29/11/2012	20/03/2013
Prix de souscription en euros	138,73	140,25	140,25	148	142	155	168	128	139	131	138
Prix de souscription en euros au 30/06/05 (1)	82,29	91,41	-	108,69	114,75	125,25	135,75	116,36	126,36	131	138
Nombre total d'options de souscription attribuées ajusté au 30/06/05 (1)	172 076	92 202	24 799	353 990	856 537	7 032	1 179 924	842 116	549 921	35 385	428 000
Nombre d'actions souscrites au 30/06/05 (1)	46 387	1 000	0	36 357	71 769	0	0	3 721 (4)	0	0	0
Nombre d'options de souscription annulées au 30/06/05 (1) (3)	0	83 090	24 799	22 777	51 740	2 700	46 552	42 138	15 550	650	2 450
Nombre d'options de souscription restantes au 30/06/05 (1)	<b>125 689</b>	<b>8 112</b>	<b>0</b>	<b>294 856</b>	<b>733 028</b>	<b>4 332</b>	<b>1 133 372</b>	<b>796 257</b>	<b>534 371</b>	<b>34 735</b>	<b>425 550</b>

Le nombre total d'options de souscription restantes au 30/06/2005 s'élève à 4 090 302

- 1) Ajusté pour tenir compte des augmentations de capital par attribution d'actions gratuites (2004, 2002, 2000, 1998, 1996)
- (2) Plan exceptionnel décidé en 2002, à l'occasion du 100e anniversaire de la Société et concernant la totalité des salariés du Groupe remplissant certaines conditions, notamment d'ancienneté. Plan plafonné à un maximum de 30 options attribuées par bénéficiaire.
- (3) Pertes de droits et, pour 1997 et 1998, objectifs de croissance sur 3 ans du résultat net par action non atteints.
- (4) Levées anticipées prévues dans le règlement du plan d'options.

b/ Options attribuées aux mandataires sociaux au 30 juin 2005

Le total des options ajustées, attribuées aux mandataires sociaux et restant à lever au 30 juin 2005, s'élève à :

	Total des options	Prix moyen (en euros)	dont attribuées	
			en 2004	en 2005
Benoît Potier	198 489	126,35	44 002	40 000
Jean-Claude Buono	102 890	122,80	18 701	15 000
Klaus Schmieder	30 000	134,50	15 000	15 000

Le total des options attribuées à Alain Joly, Président du Conseil de Surveillance, et restant à lever au 30 juin 2005 s'élève à 129 639 options au prix moyen de 104,72 euros. Toutes ces options lui ont été attribuées avant 2001, au titre de ses fonctions de Président-Directeur Général ou de Directeur Général de la Société.

c/ Participation des salariés dans le capital de l'émetteur

Faisant usage de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2004, le Directoire a décidé, le 22 juillet 2005, de proposer aux salariés du Groupe la souscription d'un maximum de 500 000 actions de la Société à un prix égal à 80% de la moyenne des cours cotés aux 20 séances précédant sa décision.

La période de souscription a été fixée par le Directoire du 3 au 28 octobre 2005. Les actions souscrites porteront jouissance au 1er janvier 2005.

**3.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

Le Groupe n'a actuellement connaissance, depuis les douze derniers mois, d'aucun fait exceptionnel ni de litige, de nature à affecter substantiellement son patrimoine, sa situation financière, son activité ou ses résultats.

**3.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation commerciale ou financière de la Société depuis le 30 juin 2005 (date d'arrêté des derniers comptes publiés).

### **3.10. Informations complémentaires sur le capital social**

Les informations relatives au capital social sont précisées dans le document de référence 2004 aux pages 170 à 172. Par ailleurs, en complément :

- au 30 juin 2005, le capital social était de 1 197 240 451 euros divisé en 108 840 041 actions au nominal de 11 euros, toutes de même catégorie.
- l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2005 a autorisé le Directoire à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société, par période de vingt-quatre mois, les actions acquises dans le cadre de l'autorisation votée par l'Assemblée générale mixte du 11 mai 2005 et celles acquises dans le cadre des autorisations votées par les Assemblées générales mixtes du 12 mai 2004 et du 15 mai 2003 et à réduire le capital à due concurrence.

Cette autorisation est donnée pour une période de vingt-quatre mois à compter du jour de l'Assemblée. Aucune action n'a été annulée dans le cadre de cette décision.

- dans le cadre de l'autorisation donnée pour trente-huit mois, par l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2004, au Directoire à consentir, sous réserve de l'autorisation du Conseil de Surveillance, au bénéfice de membres du personnel et/ou de dirigeants et le Conseil de Surveillance à consentir au bénéfice de membres du Directoire des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, 428 000 options de souscription d'actions Air Liquide ont été attribuées par le Directoire du 21 mars 2005. L'encours des options ajustées attribuées et non encore exercées s'élevait à 4 090 302 au 30 juin 2005.
- au 1<sup>er</sup> semestre 2005, dans le cadre des résolutions votées lors des Assemblées générales du 12 mai 2004 et du 11 mai 2005, Air Liquide a racheté 249 449 de ses propres actions pour un montant de 35 228 197 euros soit un cours d'achat moyen de 141,22 euros par action. Au 30 juin 2005, la Société détenait directement ou indirectement 1 257 698 de ses propres actions, dont 1 245 880 détenues directement, pour une valeur comptable de 153 351 652 euros et une valeur nominale de 13 834 678 euros.

Toutes les actions détenues directement ont été affectées à l'objectif de remise à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'éventuelles opérations financières ou d'acquisition.

### **3.11. Contrats importants**

Dans les deux années précédant immédiatement la publication du document d'enregistrement 2004, la Société a signé les contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) suivants :

Contrats liés à l'acquisition des activités de Messer Griesheim en Allemagne, Royaume-Uni et aux Etats-Unis : ces contrats sont décrits pages 82 à 85 du document de référence 2004.

Il n'existe pas de contrats (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrits par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important(e) pour l'ensemble du Groupe.

### **3.12. Documents accessibles au public**

L'ensemble des documents, ou copie de ces documents, listés ci-dessous peuvent, lorsqu'ils sont accessibles au public, être consultés, pendant la durée de validité du document d'enregistrement auprès du Service actionnaires situé au siège social d'Air Liquide (75, quai d'Orsay 75007 Paris) et le cas échéant également sur Internet ([www.airliquide.com](http://www.airliquide.com)) :

- l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,
- les informations financières historiques de l'émetteur.

### **3.13. Principaux actionnaires**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires ou d'action de concert et aucun actionnaire déclaré ne détient 5% ou plus du capital ou des droits de vote au 30 juin 2005.

Par ailleurs, il n'existe pas de droits de vote double.

### **3.14. Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu depuis le 30 juin 2005.

### **3.15. Statuts**

Extrait des statuts

#### **TITRE III**

#### *Administration de la société*

#### **Article 19**

La société est dirigée par un Directoire, nommé par le Conseil de surveillance qui exercera le contrôle du Directoire conformément à la loi et aux dispositions des présents statuts.

Le Directoire est nommé pour une durée de 3 ans par le Conseil de surveillance qui déterminera le nombre de ses membres. Le Conseil de surveillance pourvoit conformément à la loi au remplacement des membres du Directoire en cas de vacance de siège.

Les membres du Directoire sont rééligibles.

Les membres du Directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Aucune personne ne peut être nommée membre du Directoire si elle tombe sous le coup des cumuls, incompatibilités, déchéances ou interdictions prévus par la loi ou les règlements.

Un membre du Directoire ne peut accepter d'être nommé Président du conseil d'administration d'une autre Société sans y avoir été autorisé par le Conseil de surveillance, cette disposition ne s'appliquant pas aux sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par la société.

La limite d'âge pour les membres du Directoire est fixée à soixante-trois ans. Le membre du Directoire en exercice est réputé démissionnaire d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint cet âge.

Le Conseil de surveillance détermine le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. Il détermine également les options de souscription ou d'achat d'actions de la société consenties aux membres du Directoire.

### **Article 20**

Tout membre du Directoire est révocable par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil de surveillance ou par le Conseil de surveillance à tout moment. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts.

La révocation de ses fonctions de membre du Directoire n'a pas pour effet de résilier le contrat de travail que l'intéressé aurait conclu avec la Société.

### **Article 21**

Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président.

Le Président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Directoire. Il sera réputé démissionnaire de ses fonctions de Président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 63 ans.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur général.

La qualité de Président du Directoire ou le pouvoir de représentation conféré à d'autres membres du Directoire peuvent être retirés à tout moment à ceux qui en sont investis par le Conseil de surveillance.

### **Article 22**

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil de surveillance.

Les membres du Directoire pourront, avec l'autorisation du Conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la société.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

Les actes concernant la société et tous engagements pris en son nom, sont signés par le Président du Directoire, par tout membre du Directoire ayant reçu du Conseil de surveillance le titre de Directeur général ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Le Conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals et garanties au

nom de la société. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants ainsi fixés, l'autorisation du Conseil de surveillance est requise dans chaque cas. Le Directoire peut être autorisé par le Conseil de surveillance, à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société sans limite de montant.

Le Conseil de surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le Directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de surveillance est requise dans chaque cas. Le Conseil de surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

En outre, le Directoire ne peut accomplir les actes suivants sans l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- Au-delà d'un montant qui sera déterminé périodiquement par le Conseil de surveillance pour chacune des opérations ci-dessous :
  - tout engagement d'investissement ou de prise de participation ;
  - toute opération de financement d'un montant susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société ;
  - toute acquisition de biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels ;
  - la signature de tout traité de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif ;
  - toute cession d'une branche d'activité ;
  
- Quel que soit le montant de l'opération envisagée :
  - toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société, faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire ;
  - toute émission de valeurs mobilières de toute nature faisant l'objet d'une autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire dans les conditions fixées par la loi et les présents statuts ;
  - toute décision de nature à modifier substantiellement la stratégie de l'entreprise qui a été présentée au Conseil de surveillance par le Directoire ;
  - tout rachat par la société de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

### **Article 23**

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président, ou, en cas d'empêchement, de l'un de ses autres membres. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les réunions du Directoire sont présidées par le Président ou, en cas d'empêchement, par un membre choisi par le Directoire en début de séance. Le Directoire nomme, le cas échéant, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Tout membre du Directoire peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du Directoire. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du Directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice.

Les décisions du directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu, au siège social, un registre de présence qui est signé par tous les membres participant à chaque séance du Directoire.

Le Directoire prendra toutes dispositions pour que ses décisions soient constatées dans des procès-verbaux. Ceux-ci seront signés par le Président de la séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des délibérations du Directoire seront certifiés par un membre du Directoire ayant assisté ou non à la séance, ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

#### **Article 24**

Le Directoire est contrôlé par un Conseil de surveillance composé de 14 membres au plus et 3 membres au moins, sauf dérogation temporaire prévue en cas de fusion.

Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Au cas où les candidatures au Conseil de Surveillance seraient présentées par le Directoire, elles devraient faire l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins 500 actions de la société inscrites sous la forme nominative.

Si au jour de sa nomination, un membre du Conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans un délai de trois mois.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour 4 années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Par exception à cette règle, les membres du premier Conseil de surveillance qui exerçaient les fonctions d'administrateurs dans la société sous son ancienne forme seront nommés pour une période égale à la durée restant à courir de leur mandat d'administrateur.

Aucune personne physique ayant passé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil de surveillance si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant passé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil de surveillance n'ayant pas exercé de fonctions de direction dans la société est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la survenance de cet événement.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil de surveillance peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre des membres du Conseil de surveillance devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

#### **Article 25**

Le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils exercent leurs fonctions pendant la durée de leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

Toutefois, le Président sera réputé démissionnaire de ses fonctions de Président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 68 ans.

Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Conseil peut nommer un Secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

#### **Article 26**

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il est convoqué par le Président ou, en cas d'empêchement, par le Vice-Président.

Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens.

Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions se tiennent au siège social de la société ou en tout lieu fixé dans la convocation.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil de surveillance participant à la séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Conseil de surveillance pourra prévoir que seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion de conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions prévues par la loi, pour toutes les décisions où la loi n'exclut pas cette possibilité.

Tout membre du Conseil de surveillance peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du Conseil. Chaque membre ne peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.

### **Article 27**

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet pour avis à leur examen.

### **Article 28**

L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil de surveillance, en rémunération de leur activité une somme fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

La rémunération du Président et du Vice-Président est déterminée par le Conseil.

Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Les membres du Conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de surveillance liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

## 4 - COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005 ET NOTES ANNEXES

### 4.1 Comptes consolidés au 30 juin 2005

#### Compte de Résultat consolidé - 1er semestre 2005

En millions d'euros	<b>Exercice 2004</b>	<b>1er semestre 2004</b>	<b>1er semestre 2005</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 428,4</b>	<b>4 485,2</b>	<b>5041,4</b>
Achats (variation des stocks incluse)	(3 366,0)	(1 594,5)	(1 865,8)
Charges de personnel	(1 729,6)	(834,9)	(918,1)
Autres produits et charges d'exploitation	(2 103,6)	(999,0)	(1 067,7)
Dotations aux amortissements	(854,6)	(405,9)	(439,2)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 374,6</b>	<b>650,9</b>	<b>750,6</b>
Autres produits et charges opérationnels	(150,5)	(67,9)	23,1
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 224,1</b>	<b>583,0</b>	<b>773,7</b>
Coût de l'endettement financier net	(149,3)	(61,8)	(83,0)
Autres produits et charges financiers	(49,7)	(26,3)	(25,1)
Charge d'impôt	(249,5)	(154,8)	(211,2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	36,5	27,9	20,8
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>812,1</b>	<b>368,0</b>	<b>475,2</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>32,3</b>	<b>9,0</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>844,4</b>	<b>377,0</b>	<b>475,2</b>
- Intérêts minoritaires	64,3	32,3	39,3
- Part du Groupe	<b>780,1</b>	<b>344,7</b>	<b>435,9</b>
<b>Bénéfice net par action</b>	<b>7,23</b>	<b>3,19</b>	<b>4,04</b>
<b>Bénéfice net par action des activités ordinaires poursuivies</b>	<b>6,93</b>	<b>3,11</b>	<b>4,04</b>
<b>Bénéfice net dilué par action</b>	<b>7,21</b>	<b>3,18</b>	<b>4,03</b>
<b>Bénéfice net dilué par action des activités ordinaires poursuivies</b>	<b>6,91</b>	<b>3,10</b>	<b>4,03</b>



En millions d'euros

Tableau de variation des capitaux propres au 30 juin 2005

	Capital	Primes	Réserves et résultats	Réserves liées aux instruments financiers	Ecart de conversion	Titres propres	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1er janvier 2004</b>	<b>1 099,0</b>	<b>67,3</b>	<b>4 449,6</b>	<b>-</b>	<b>(731,6)</b>	<b>(247,5)</b>	<b>4 636,8</b>	<b>467,6</b>	<b>5 104,4</b>
Changements de méthodes							-		-
Augmentations (réductions) de capital	1,5	9,5					11,0	2,3	13,3
Attribution d'actions gratuites	111,5		(111,5)				-		-
Distributions			(336,1)				(336,1)	(153,4)	(489,5)
Variation de la différence de conversion					(91,0)	0,1	(90,9)	(15,4)	(106,3)
Annulation de titres propres	(11,0)		(118,7)			129,7	-		-
Achats de titres propres						(44,4)	(44,4)		(44,4)
Stocks options			2,5				2,5		2,5
Impact des fusions							-		-
Divers			(7,4)				(7,4)	(17,2)	(24,6)
Résultat au 31 décembre 2004			780,1				780,1	64,3	844,4
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires au 31 décembre 2004</b>	<b>1 201,0</b>	<b>76,8</b>	<b>4 658,5</b>	<b>-</b>	<b>(822,6)</b>	<b>(162,1)</b>	<b>4 951,6</b>	<b>348,2</b>	<b>5 299,8</b>
<b>Ajustement de 1ère application des IAS 32 et 39 (3)</b>			(2,4)	(33,0)			(35,4)	(31,9)	(67,3)
Couverture des flux de trésorerie									
- Couverture de change			(1,0)	3,1			7,1		7,1
- Couverture de taux			(2,6)	(59,2)			(61,8)	(0,9)	(62,7)
- Impôts différés sur couverture de change			0,4	(2,9)			(2,5)		(2,5)
- Impôts différés sur couverture de taux			0,9	21,0			21,9	0,4	22,3
Instruments financiers non qualifiables en couverture			(0,1)				(0,1)		(0,1)
Options de rachats de titres aux minoritaires								(31,4)	(31,4)
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires au 1er janvier 2005</b>	<b>1 201,0</b>	<b>76,8</b>	<b>4 656,1</b>	<b>(33,0)</b>	<b>(822,6)</b>	<b>(162,1)</b>	<b>4 916,2</b>	<b>316,3</b>	<b>5 232,5</b>
Changements de méthodes							-		-
Augmentations (réductions) de capital	0,0	0,9					0,9		0,9
Attribution d'actions gratuites							-		-
Distributions			(391,0)				(391,0)	(50,2)	(441,1)
Variation de la différence de conversion					252,5		252,5	16,1	268,7
Annulation de titres propres	(3,9)		(41,8)			45,7	0,0		0,0
Achats de titres propres						(35,2)	(35,2)		(35,2)
Stocks options			2,7				2,7		2,7
Impact des fusions							-		-
IAS 39				(24,3)			(24,3)		(24,3)
Divers			5,3				5,3	(0,8)	4,4
Résultat au 30 juin 2005			435,9				435,9	39,3	475,2
<b>Capitaux propres et intérêts minoritaires au 30 juin 2005</b>	<b>1 197,2</b>	<b>77,7</b>	<b>4 667,3</b>	<b>(57,3)</b>	<b>(570,1)</b>	<b>(151,7)</b>	<b>5 163,1</b>	<b>320,7</b>	<b>5 483,8</b>

## Tableau des flux de trésorerie au 30 Juin 2005

En millions d'euros

	Juin 2004	Exercice 2004	Juin 2005
<b>Activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net part du groupe</b>	344,7	780,1	435,9
<b>Intérêts minoritaires</b>	32,3	64,3	39,3
<b>Ajustements :</b>			
Dotations aux amortissements	405,8	854,6	439,2
Variation des impôts différés	(9,7)	(90,1)	4,6
Variation des provisions	48,8	100,9	(21,3)
Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(5,5)	(5,4)	(1,4)
Plus ou moins values de cessions d'actifs	(3,1)	(12,7)	(14,1)
<b>Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>813,3</b>	<b>1 691,7</b>	<b>882,1</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(258,8)	(243,7)	(134,7)
Autres éléments	4,5	3,8	3,5
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>	<b>559,0</b>	<b>1 451,8</b>	<b>750,9</b>
<b>Opérations d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(361,2)	(901,0)	(502,4)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 801,4)	(2 858,5)	(5,8)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,7	30,7	44,1
Produits de cessions d'immobilisations financières	11,6	22,9	17,6
Produits de cessions des activités désinvesties		699,0	26,5
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(3 145,3)</b>	<b>(3 006,9)</b>	<b>(420,0)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Distribution			
L'Air Liquide S.A.	(336,1)	(336,1)	(391,0)
Minoritaires	(44,1)	(153,4)	(50,2)
Augmentation de capital en numéraire	4,5	13,3	1,0
Achats de titres propres	(10,8)	(44,4)	(35,2)
Variation des dettes financières	2 927,7	2 366,7	138,5
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 541,2</b>	<b>1 846,1</b>	<b>(336,8)</b>
Incidences des variations monétaires et du périmètre	24,8	37,9	(4,5)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(20,3)</b>	<b>328,9</b>	<b>(10,4)</b>
<b>Trésorerie nette au début de l'exercice</b>	<b>384,5</b>	<b>384,5</b>	<b>700,4 (a)</b>
<b>Trésorerie nette à la fin de la période</b>	<b>364,2</b>	<b>713,4 (a)</b>	<b>690,0</b>

(a) l'impact de l'application IAS 32/39 sur la trésorerie nette d'ouverture est de (13) millions d'euros.

La trésorerie nette est représentée par la trésorerie active (747,6 millions d'euros) réduite des découverts bancaires (57,6 millions d'euros)

### Détermination de l'endettement net ( hors revalorisation dette à taux fixe )

	Jun 2004	Exercice 2004	Jun 2005
Dettes à long et moyen terme (dettes financières passifs non courants)	(3 407,7)	(4 453,2)	(4 536,0)
Emprunts à moins d'un an (dettes financières passifs courants)	(1 856,1)	(331,3)	(538,1)
<b>Endettement brut</b>	<b>(5 263,8)</b>	<b>(4 784,5)</b>	<b>(5 074,1)</b>
Actifs financiers courants	91,6	445,2	345,3
Banques	349,6	326,8	402,3
<b>Endettement net à la fin de la période</b>	<b>(4 822,6)</b>	<b>(4 012,5)</b>	<b>(4 326,5)</b>

### Tableau d'analyse de la variation de l'endettement net

<b>Endettement net au début de l'exercice</b>	<b>(1 787,2)</b>	<b>(1 787,2)</b>	<b>(4 012,5)</b>
<b>Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>	559,0	1 451,8	750,9
<b>Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	(3 145,3)	(3 006,9)	(420,0)
<b>Flux de trésorerie généré par les opérations de financement, avant variation des emprunts</b>	(386,5)	(520,6)	(475,3)
<b>Incidence des variations monétaires et de l'endettement net d'ouverture des sociétés nouvellement intégrées</b>	(62,6)	25,8	(169,5)
<b>Variation de l'endettement net</b>	<b>(3 035,4)</b>	<b>(2 049,9)</b>	<b>(314,0)</b>
<b>Endettement net à la fin de la période (avant impact IAS 32/39)</b>	<b>(4 822,6)</b>	<b>(3 837,1)</b>	<b>(4 326,5)</b>
<b>Effets de IAS 32 et IAS 39</b>	0,0	(175,4)	0,0
<b>Endettement net à la fin de la période</b>	<b>(4 822,6)</b>	<b>(4 012,5)</b>	<b>(4 326,5)</b>

L'endettement net à la fin de la période ne tient pas compte de la revalorisation de la dette à taux fixe suite à la valorisation des instruments dérivés de couverture afférents à cette dette.

( 43,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 99,1 millions d'euros au 30 juin 2005 )

## 4.2 Notes annexes

### 1. Principes comptables

Les états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables décrits dans le présent document, en conformité avec les principes IFRS. Les informations comparatives ont été retraitées en application de ces mêmes principes.

#### 1.1. Etablissement des informations financières IFRS 2004 et des comptes consolidés intermédiaires du 1er semestre 2005

Jusqu'au 31 décembre 2004, les comptes consolidés du Groupe Air Liquide étaient établis conformément aux règles et principes comptables français, et notamment le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation comptable. Du fait de sa cotation à la bourse de Paris et conformément au règlement CE 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Air Liquide qui seront publiés au titre de l'exercice 2005 seront établis suivant les normes comptables internationales IAS (International Accounting Standards) / IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board), telles qu'adoptées par l'Union Européenne (UE). Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS seront ceux de l'exercice 2005 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

Conformément à la recommandation du Committee of European Securities Regulator (CESR) du 30 décembre 2003 et à la recommandation du 10 février 2004 de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relative à la communication financière pendant la période de transition et complétée par le communiqué du 27 juin 2005 de l'AMF, les comptes intermédiaires au 30 juin 2005 ont été préparés sur la base :

- des règles de comptabilisation et d'évaluation découlant des normes IFRS telles qu'elles ont été adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2005,
- des règles françaises pour le contenu des notes annexes relatives à ces premiers comptes financiers intermédiaires telles que définies par la recommandation 99 R 01 du Conseil National de la Comptabilité, étant précisé que la présentation des états financiers est conforme à la norme IAS1.

Les informations financières relatives à 2004 et celles du 1<sup>er</sup> semestre 2005 ont été préparées en conformité avec l'ensemble des normes et interprétations IAS/IFRS adoptées par l'Union Européenne, dont l'application est obligatoire pour la période de clôture du 30 juin 2005, telles qu'elles sont connues à cette date.

Si les normes et interprétations obligatoires pour la publication des comptes annuels au 31 décembre 2005 devaient évoluer, et si une application rétroactive des changements était exigée, il est possible que le bilan d'ouverture audité soit modifié, ainsi que les résultats IFRS de l'année 2004 et des premiers semestres 2004 et 2005, de même que les bilans au 31 décembre 2004 et au 30 juin 2005 présentés ci-après.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros. Ils ont été arrêtés par le Directoire du 2 septembre 2005 et présentés au Conseil de Surveillance du 5 septembre 2005.

#### 1.2. Présentation générale des normes et interprétations appliquées pour l'établissement des informations financières IFRS 2004 et des comptes consolidés intermédiaires du 1er semestre 2005

Lors de la préparation du bilan d'ouverture aux normes IFRS, le Groupe a ajusté les montants précédemment publiés dans les états financiers consolidés préparés suivant l'ancien référentiel français. L'explication des divergences avec les anciens principes comptables et les effets chiffrés de la transition sur les informations financières 2004 sont fournis dans la partie 2 de ce document (première adoption des normes IFRS).

#### 1.2.1. Présentation générale des normes appliquées

La préparation des informations financières IFRS 2004 et des états financiers consolidés du 1<sup>er</sup> semestre 2005 repose sur les normes et interprétations IFRS / IFRIC obligatoires et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2005 et sur les interprétations telles qu'elles sont publiées à cette même date.

Le groupe a appliqué par anticipation, au 1<sup>er</sup> janvier 2004, les normes suivantes :

- La norme IFRS2 relative aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les plans d'intéressement (stocks options sous forme d'options de souscription ou d'achat d'actions) et des plans d'achat d'actions (plan d'épargne groupe) attribué à des salariés.
- La norme IFRS5 relative à la présentation des activités dont la cession est décidée à la date de clôture.

Par ailleurs, les engagements de rachat par Air Liquide de participations minoritaires dans ses filiales sont comptabilisés, en application de la norme IAS32 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, en passif financier. Dans l'attente de décision de l'IASB ou de l'IFRIC, Air Liquide comptabilise l'écart entre la valeur des intérêts minoritaires et le montant de l'option de rachat (passif financier), en survalueur aussi bien lors de leur reconnaissance initiale qu'en cas de variation ultérieure.

#### 1.2.2. Description des options comptables liées à la première adoption des normes IAS /IFRS

Les informations financières IFRS 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS1 définissant les règles spécifiques à mettre en œuvre lors de la première application du référentiel IFRS. L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des comptes selon les normes IAS/IFRS constitue le principe général de retraitement. L'incidence de ces retraitements a été comptabilisée directement en capitaux propres.

*Conformément aux possibilités ouvertes par la norme IFRS1, les options suivantes ont été retenues :*

- Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière rétrospective la norme IFRS3 "Regroupements d'entreprises" aux acquisitions effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à utiliser la juste valeur comme coût présumé des immobilisations corporelles ou incorporelles.
- Le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des pertes et gains actuariels cumulés différés relatifs aux avantages au personnel figurant à son bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

- La norme IFRS2 "Paiement fondé sur des actions" a été appliquée pour les plans d'options d'achat d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits correspondants sont définitivement acquis après la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Les écarts de conversion cumulés existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et résultant de la conversion en euros des comptes des filiales étrangères qui ne sont pas situées dans la zone Euro ont été maintenus comme une composante distincte des capitaux propres.
- La norme IFRS5 relative aux actifs destinés à être cédés a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation au 1<sup>er</sup> Janvier 2004 les normes IAS32 "Instruments financiers : information à fournir et présentation" et IAS39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation". Ces deux normes ont été appliquées de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, sans retraitement des informations financières de l'exercice 2004.

Pour toutes les autres normes IAS/IFRS, le retraitement des valeurs des actifs et des passifs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) a été effectué de manière rétrospective, comme si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées.

### 1.3. Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation et les provisions pour engagements de retraites des salariés.

### 1.4. Principes et méthodes comptables

Les principes comptables décrits dans cette section ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés de ces premiers comptes intermédiaires, mais également pour la présentation des informations comparatives de ces états financiers au 31 décembre 2004 et du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004, date de transition du Groupe aux IFRS.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, excepté conformément aux normes IAS32/39, les titres disponibles à la vente, les actifs et passifs financiers mesurés à la juste valeur par compte de résultat. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures au titre du risque de juste valeur est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

#### 1.4.1. Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale,
- l'intégration proportionnelle,
- la mise en équivalence.

#### a/ L'intégration globale

Toutes les filiales ou sociétés dans lesquelles le Groupe Air Liquide exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de contrôler les politiques financières ou opérationnelles de manière à obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote. Les sociétés sont consolidées par intégration globale jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

#### b/ L'intégration proportionnelle

Les co-entreprises sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Ce sont des entités pour lesquelles le Groupe Air Liquide a un contrôle conjoint avec un ou plusieurs partenaires suivant un accord contractuel. Selon cette méthode de consolidation, les actifs et passifs, les produits générés et les charges encourues sont partagés entre les partenaires de manière équivalente à leur pourcentage de contrôle dans les états financiers consolidés. Ces montants sont incorporés sur chaque ligne des états financiers de façon similaire aux entités consolidées.

#### c/ La mise en équivalence

La méthode de la mise en équivalence est appliquée aux entreprises associées dans lesquelles le Groupe Air Liquide a une influence significative (généralement lorsque le Groupe possède une participation de plus de 20%) mais n'a pas le contrôle. La mise en équivalence consiste à retenir l'actif net et le résultat net d'une société au prorata de la participation détenue par la société mère dans le capital.

Les comptes des sociétés consolidées sont arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque exercice présenté.

### 1.4.2. Ajustements relatifs à la consolidation

#### a/ Opérations internes

Les créances et les dettes réciproques, les produits et les charges réciproques ainsi que les résultats internes relatifs à des sociétés consolidées sont éliminés.

#### b/ Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux reportables. Les impôts différés actifs sont constatés s'il existe une réelle probabilité de récupération de ces impôts sur les exercices futurs. La majeure partie de ces impôts différés provient :

- des écarts de valeur brute et d'amortissement des immobilisations entre les comptes sociaux et les comptes consolidés,
- de la constatation de provisions non déductibles fiscalement à la clôture de l'exercice.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application a été décidée par les autorités compétentes à la date d'arrêté des comptes. La règle du report variable est appliquée et l'effet de tout changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le compte de résultat à l'exception de changements relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

#### 1.4.3. Transactions en devises et conversion des états financiers des sociétés étrangères

##### a/ Transactions en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées suivant les principes suivants :

- Initialement elles sont converties par chaque société dans sa monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment de la transaction.
- A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de réévaluation correspondant sont comptabilisés en résultat opérationnel pour les transactions commerciales ou en résultat financier pour les transactions financières, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises étrangères qui constituent une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces écarts sont directement imputés dans les capitaux propres jusqu'à la sortie de l'investissement net du périmètre de consolidation.

##### b/ Conversion des états financiers des sociétés étrangères

A la clôture, les états financiers des sociétés étrangères sont convertis en euros selon les principes suivants :

- Les postes du bilan sont convertis sur la base des cours officiels de la fin d'exercice.
- Les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis en utilisant pour chaque devise le cours moyen de l'exercice.

Les différences de conversion qui en découlent sont incluses dans un poste séparé "écarts de conversion" dans les capitaux propres.

Lors de la sortie du périmètre de consolidation d'une société étrangère, le montant cumulé des écarts de conversion est constaté dans le compte de résultat.

#### 1.4.4. Reconnaissance des revenus

##### a/ Ventes de biens et services

Les revenus provenant des ventes de biens et services sont comptabilisés lors du transfert de propriété, nets d'impôts sur les ventes, rabais, remises et ristournes, après éliminations des ventes intra-Groupe.

Le transfert de propriété est reconnu lorsque les principaux risques et avantages économiques liés à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Les revenus liés aux prestations de services sont comptabilisés en fonction de l'avancement des travaux à la clôture de l'exercice lorsqu'ils peuvent être mesurés de manière fiable.

#### b / Contrats d'ingénierie et de construction

Les produits des contrats de construction et leurs coûts associés sont comptabilisés respectivement en produits et charges en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture de la période présentée.

La marge réalisée à l'avancement est comptabilisée seulement lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable. Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur aux produits, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Le degré d'avancement est mesuré par le rapport existant entre les coûts encourus pour les travaux exécutés à la date considérée et les coûts totaux estimés du contrat.

#### 1.4.5. Actifs immobilisés

##### a/ Écarts d'acquisition et regroupements d'entreprise

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis, les passifs et les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions de la norme IFRS3.

Les écarts d'évaluation dégagés lors du regroupement sont affectés aux actifs et passifs concernés, y compris pour la quote-part revenant aux minoritaires.

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le prix d'achat payé lors du regroupement d'entreprise, majoré des coûts d'acquisition, et le montant des actifs identifiables acquis nets des passifs et des passifs éventuels pris en charge.

En conséquence, la survaleur (écart d'acquisition positif) représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des montants des actifs identifiables acquis nets des passifs pris en charge lors du regroupement d'entreprise.

L'écart d'acquisition négatif est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les survaleurs ainsi dégagées sont affectées aux unités génératrices de trésorerie (UGT) concernées. Ultérieurement, les survaleurs ne sont pas amorties et font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an, selon les modalités décrites au paragraphe 1.4.5e) En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée dans le compte de résultat. Cette dépréciation n'est pas réversible.

Toute acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà contrôlée se traduit par la constatation d'un écart d'acquisition égal à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis.

##### b/ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice où elles sont encourues.

Selon la norme IAS38, les frais de développement doivent être immobilisés si et seulement s'ils répondent à des critères restrictifs :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,

- la faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée,
- l'existence d'une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet,
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Le Groupe considère que les conditions requises par les normes IFRS pour la capitalisation des coûts de développement ne sont pas réunies, car les travaux réalisés ne se concrétisent pas systématiquement par l'achèvement d'un actif incorporel destiné à être utilisé ou vendu spécifiquement. En conséquence, les coûts de développement encourus par le Groupe dans le cadre de ses projets de recherche et de développement sont comptabilisés en charge dans l'exercice où ils sont encourus.

#### c/ Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels incluent des actifs incorporels acquis séparément tels que les systèmes de gestion de l'information, des licences, des fonds de commerce, des droits de propriété intellectuelle, ou des contrats clients. Les actifs incorporels générés en interne sont capitalisés uniquement s'ils génèrent des avantages économiques futurs probables et que les coûts sont identifiés de façon fiable. Ils consistent principalement en systèmes de gestion de l'information.

Sont capitalisés les coûts internes et externes engagés durant la phase de développement de l'application. Le coût des mises à jour importantes et des améliorations donnant lieu à des fonctionnalités supplémentaires est également capitalisé.

Tous les actifs incorporels sont amortis linéairement selon leur durée d'utilité. Les systèmes de gestion de l'information sont généralement amortis sur 5 ans.

#### d/ Immobilisations Corporelles

Les terrains, immeubles et équipements sont comptabilisés à leur coût minoré des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Lorsque cela est approprié, les coûts de démontage et de démantèlement d'un actif sont inclus dans le coût initial de l'actif et une provision est comptabilisée en contrepartie.

Les charges d'intérêt des emprunts destinés à financer la construction des immobilisations corporelles sont capitalisées pendant la période de construction s'il s'agit du financement de grands projets industriels majeurs ayant une durée de construction de 12 mois, ou plus.

Lorsque les composants d'un actif corporel ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément et amortis sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts de réparations ou de maintenance sont comptabilisés en résultat dans l'exercice où ils sont encourus. Les coûts d'inspection ou grandes révisions des unités de cogénération sont comptabilisés comme un composant distinct de l'actif et amortis sur la période comprise entre deux grandes révisions.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire appliquée à la durée d'utilité estimée.

Immeubles : 20 ans

Bouteilles : 10 à 20 ans

Unités de production : 15 à 20 ans  
Réseau de canalisations : 30 ou 35 ans  
Autres équipements : 5 à 15 ans

Les terrains ne sont pas amortis

#### e/ Dépréciation des actifs

Le Groupe détermine régulièrement, conformément à la norme IAS36, s'il existe des indices de pertes de valeur des actifs. S'il existe un quelconque indice, un test de perte de valeur est effectué afin d'évaluer si la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation de valeur sont effectués systématiquement une fois par an pour les survaleurs.

L'évaluation de la valeur d'utilité d'un actif s'effectue généralement par actualisation des flux de trésorerie futurs générés par cet actif. Les modalités d'évaluation des flux de trésorerie sont similaires à celles utilisées lors de la décision d'investissement.

Le taux d'actualisation choisi dépend de la nature, de la localisation de l'actif et du marché servi. Ce taux est déterminé en fonction du niveau minimum de rentabilité attendu de l'investissement résultant des risques industriels et commerciaux et des modalités de financement.

Les actifs qui ne génèrent pas de flux de trésorerie largement indépendants sont regroupés dans les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs appartiennent. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Elles sont déterminées essentiellement sur une base géographique et par référence aux marchés dans lesquels opère le Groupe.

Les survaleurs sont allouées aux unités génératrices de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat. Une perte de valeur concernant une unité génératrice de trésorerie est affectée en priorité aux survaleurs.

#### f/ Contrats de location

##### *Contrats de location financement*

Les contrats de location d'actifs pour lesquels le Groupe supporte substantiellement les risques et bénéficie des avantages économiques relatifs à la propriété, sont comptabilisés comme des contrats de location financement.

##### *Contrats de location simple*

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve substantiellement les risques et avantages économiques relatifs à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats (net des remises ou ristournes reçues du bailleur) sont comptabilisés en charges de l'exercice de manière linéaire au cours de la période du contrat.

## g/ Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

### *Titres de participations non consolidés*

Conformément à la norme IAS39, les titres de participation dans des sociétés non consolidés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition, ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond au cours de bourse à la clôture. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres. Cependant, les moins values latentes sont immédiatement constatées dans le compte de résultat si la perte de valeur est durable.

Les pertes et gains latents constatés en capitaux propres sont comptabilisés en résultat lors de la cession des titres.

### *Prêts et autres immobilisations financières*

Les prêts et autres immobilisations financières sont évalués à leur juste valeur à la date d'entrée au bilan et à leur coût amorti à chaque clôture. Ils font l'objet de test de valeur recouvrable à chaque arrêté comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en compte de résultat.

#### 1.4.6. Actifs destinés à être cédés

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, sont classés comme destinés à être cédés quand leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue, la vente devant être hautement probable.

Une activité est considérée comme abandonnée selon les critères identiques à ceux utilisés pour déterminer les actifs destinés à être cédés.

Ces actifs ou cette activité sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

#### 1.4.7. Actifs courants

##### a/ Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts comprennent les coûts des matières premières ainsi que les coûts directs et indirects de main d'œuvre et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité minoré des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

#### b/ Clients et autres actifs d'exploitation courants

Les provisions pour créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. Les provisions sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

#### c/ Actifs financiers courants

Les actifs financiers courants comprennent les valeurs mobilières de placement, les prêts à moins d'un an et la part à moins d'un an des prêts à long terme ainsi que la valeur de marché des instruments dérivés.

Le traitement des instruments dérivés est décrit au paragraphe 1.4.9.

Les instruments financiers à court terme sont considérés par le Groupe comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées dans le résultat financier.

#### 1.4.8. Passifs financiers

A l'origine, les dettes financières sont comptabilisées à leur juste valeur correspondant aux montants nets encaissés. A chaque clôture, les passifs financiers, à l'exception des dérivés sont mesurés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

#### 1.4.9. Les instruments dérivés

Les instruments financiers sont utilisés pour gérer les expositions aux risques de change, de taux et de matières premières relatives aux activités financières et opérationnelles du Groupe. Pour toutes ces opérations, le Groupe applique la comptabilité de couverture et documente à l'initiation de chaque transaction le type de couverture, les instruments financiers désignés comme instruments de couverture ainsi que la nature et l'échéance du risque couvert.

Toutefois, dans des circonstances exceptionnelles limitées, certains types de dérivés (options) ne permettent pas de bénéficier de la comptabilité de couverture.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- Pour la couverture de juste valeur des actifs et passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est comptabilisée au compte de résultat où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture (à l'exception de l'impact du report/déport).
- Pour la couverture de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres (capitaux propres recyclables), la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers. Les montants enregistrés en capitaux propres recyclables sont repris au compte de résultat lors de la réalisation et la comptabilisation des opérations couvertes.

Les instruments dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas reconnue sont évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat avec en contre partie les postes d'actifs et de passifs financiers.

La juste valeur des actifs, passifs et instruments dérivés est déterminée sur la base du cours de marché à la date de clôture. Pour les dérivés non cotés, des experts externes évaluent la juste valeur.

#### 1.4.10. - Capital et titres d'autocontrôle

Les actions composant le capital d'Air Liquide sont des actions ordinaires.

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition comme actions d'autocontrôle et viennent en déduction des capitaux propres. Les cessions d'actions d'autocontrôle ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

#### 1.4.11. - Provisions

##### a/ Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

##### b/ Engagements de retraites et assimilés

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, primes liées aux médailles du travail et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi afférents à son personnel retraité et actif. Les caractéristiques spécifiques de ces plans varient selon les lois et réglementations applicables dans chaque pays et suivant la politique propre à la filiale.

Ces avantages sont couverts de deux manières :

- par des régimes dits à cotisations définies,
- par des régimes dits à prestations définies.

Les régimes dits à cotisations définies sont des régimes par lesquels l'employeur s'engage à verser des cotisations régulières. L'engagement de l'employeur se trouve limité au versement des cotisations prévues. L'employeur n'apporte pas de garantie sur le niveau futur des avantages versés au salarié ou au retraité (engagement dit de moyen). La charge annuelle correspond à la cotisation due au titre d'un exercice qui libère l'employeur de toute obligation ultérieure.

Les régimes dits à prestations définies sont ceux par lesquels l'employeur garantit le niveau futur des prestations définies dans l'accord, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié (engagement dit de résultat). Les régimes à prestations définies peuvent :

- soit être financés par des versements à des fonds spécialisés dans la gestion des montants reçus,
- soit être gérés de manière interne.

Dans le Groupe coexistent des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS19. Les calculs actuariels prennent principalement en compte des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel, de date de départ à la retraite, et d'évolution prévisible de la rémunération, et de l'espérance de vie, de l'inflation, ainsi qu'un taux d'actualisation appropriés pour chaque pays.

Les régimes à prestations définies sont dans certains cas couverts par des fonds de pension externes. Les actifs de ces plans sont majoritairement investis en obligations et actions et sont évalués à leur juste valeur.

Les gains et pertes actuariels sont amortis selon la méthode de l'amortissement minimum : ceux-ci sont reconnus en résultat en suivant la méthode du corridor et sont étalés sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires pour la part excédant 10% des engagements ou 10% de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture si celle-ci est supérieure.

Ces calculs sont effectués tous les ans pour les régimes significatifs et tous les 3 ans pour les autres régimes, à moins que des modifications d'hypothèses ou événements importants ne nécessitent un nouveau calcul.

#### 1.4.12. Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'évènements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'évènements futurs incertains.

Par ailleurs, les passifs éventuels incluent les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels significatifs sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés.

#### 1.4.13. Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées dans les autres passifs non courants lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions. Elles sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat de l'exercice de manière symétrique à la dépréciation des actifs subventionnés.

#### 1.4.14. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde aux dirigeants du Groupe et à certains salariés des options d'achat et de souscription d'actions. Conformément à la norme IFRS2, les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle mathématique binomial. Les variations de valeur postérieures à la date d'octroi ne remettent pas en cause l'évaluation initiale.

En application de la norme IFRS2, la juste valeur des options est comptabilisée dans le compte de résultat en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date d'acquisition définitive des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Conformément à l'option ouverte par la norme IFRS1, seuls les plans accordés après le 7 Novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont concernés par cette comptabilisation. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ou dont les droits ont été acquis antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne sont ni évalués, ni comptabilisés selon cette méthode.

L'effet de dilution des plans de stock-options dont l'acquisition des droits est en cours est reflété dans le calcul du résultat dilué par action.

## 1.5. Principes de présentation de l'information financière

### 1.5.1. Information sectorielle

L'information sectorielle est établie sur la base de deux formats :

- par zone géographique
- par activités, en séparant gaz et services et autres activités (Ingénierie et Construction, Air Liquide Welding, Chimie, Plongée)

Les dépenses non allouées aux zones géographiques et aux activités comprennent principalement les frais de holding ainsi que les dépenses de Recherche et Développement gérées sur une base mondiale.

### 1.5.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les comptes bancaires courants, les valeurs mobilières de placement réalisables à très court terme et facilement convertibles en liquidités et qui ne présentent pas de risque significatif d'évolution de valeur.

### 1.5.3. Endettement net

L'endettement net comprend :

- les dettes financières à long et moyen terme (non courantes) et à moins d'un an (courantes) nettes des justes valeurs des instruments dérivés actif comptabilisés en couverture de la dette moins,
- les prêts à moins d'un an nets de la juste valeur des instruments dérivés passif comptabilisés en couverture des prêts, la trésorerie et équivalents de trésorerie tels qu'ils sont définis au paragraphe 1.5.2.

### 1.5.4. Autres produits et charges opérationnels

Conformément à la recommandation du CNC adoptée le 27 octobre 2004, les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en "autres produits et charges opérationnels". Ils comprennent notamment

- les plus ou moins-values de cessions ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs, corporels ou incorporels,
- les coûts de restructuration résultants de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbe la lisibilité du résultat opérationnel courant,
- les provisions de matérialité très significative.

### 1.5.5. Comptes semestriels

Le Groupe constate des variations de ses activités qui peuvent affecter, d'un semestre à l'autre, le niveau du chiffre d'affaires. Ainsi, les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice.

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt connu à la clôture du semestre appliqué au résultat comptable de la période avant impôt.

## 2. Première adoption des normes IFRS

### 2.1. Règles et méthodes comptables

La préparation des informations financières IFRS 2004 repose sur les normes et interprétations IFRS / IFRIC obligatoires et adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2005 et sur les interprétations telles qu'elles sont publiées à cette même date.

Les informations financières IFRS 2004 sont établies conformément aux dispositions de la norme IFRS1 définissant les règles spécifiques à mettre en œuvre lors de la première application du référentiel IFRS. L'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables retenus pour l'établissement des comptes selon les normes IAS/IFRS comme si elles avaient toujours été appliquées, et décrits au paragraphe 1.4. de la présente note, constitue le principe général de retraitement.

Conformément aux possibilités ouvertes par la norme IFRS1, les options suivantes ont été retenues :

- Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière rétrospective la norme IFRS3 "Regroupements d'entreprises" aux acquisitions effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à utiliser la juste valeur comme coût présumé des immobilisations corporelles ou incorporelles.
- Le Groupe a opté pour la comptabilisation en capitaux propres des pertes et gains actuariels cumulés différés relatifs aux avantages au personnel figurant à son bilan au 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- La norme IFRS2 "Paiement fondé sur des actions" a été appliquée pour les plans d'options d'achat d'actions octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits correspondants sont définitivement acquis après la date de transition soit le 1<sup>er</sup> janvier 2004.
- Les écarts de conversion cumulés existants au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et résultant de la conversion en euros des comptes des filiales étrangères qui ne sont pas situés dans la zone Euro ont été maintenus comme une composante distincte des capitaux propres.
- La norme IFRS5 relative aux actifs destinés à être cédés a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 les normes IAS32 "Instruments financiers : information à fournir et présentation" et IAS39 "Instruments financiers :

comptabilisation et évaluation". Ces deux normes ont été appliquées de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, sans retraitement des informations financières de l'exercice 2004.

Le groupe a appliqué par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2004 les normes suivantes :

- La norme IFRS2 relative aux opérations dont le paiement est fondé sur des actions, y compris les plans d'intéressement (stocks options sous forme d'options de souscription ou d'achat d'actions) et des plans d'achat d'actions (plan d'épargne groupe) attribué à des salariés.
- La norme IFRS5 conduisant au reclassement des activités dont la cession est décidée à la date de clôture.

## 2.2. Tableaux de transition

Les impacts des normes sur les états financiers sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous :

- tableau de passage du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004
- tableau de passage du bilan au 31 décembre 2004
- tableau de passage du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004
- tableau de passage du compte de résultat du 1<sup>er</sup> semestre 2004
- tableau de réconciliation des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004
- tableau de réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004
- tableau de passage du tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2004
- tableau de passage du tableau des flux de trésorerie au 30 juin 2004

L'analyse des impacts est effectuée par norme au paragraphe 2.3. les reclassements et au paragraphe 2.4. pour les retraitements.

**Transition IFRS - Tableau de passage au bilan d'ouverture au 1er Janvier 2004**

Actifs en millions d'euros	Total publia	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Total IFRS
<b>Actifs non courants</b>				
Survoles	827,4	21,2		848,6
Immobilisations Incorporelles	224,0	(21,2)	(54,6)	148,2
Immobilisations Corporelles	5 927,5	141,8	479,4	6 548,7
	<b>6 978,9</b>	<b>141,8</b>	<b>424,8</b>	<b>7 545,5</b>
<b>Autres actifs non courants</b>				
Actifs financiers non courants	256,5	35,8	(92,2)	200,1
Titres mis en équivalence	268,1			268,1
Impôts différés actif			350,0	350,0
Actifs destinés à être cédés				
	<b>524,6</b>	<b>35,8</b>	<b>257,8</b>	<b>818,2</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>7 503,5</b>	<b>177,6</b>	<b>682,6</b>	<b>8 363,7</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et en cours	655,5	(83,5)	0,8	572,8
Clients	1 945,6	(27,0)		1 918,6
Autres actifs d'exploitation courants	462,0	(31,5)		430,5
Impôt courant actif	122,6	(1,0)		121,6
Actifs financiers courants	315,6			315,6
Banques				
<b>Total des actifs courants</b>	<b>3 501,3</b>	<b>(143,0)</b>	<b>0,8</b>	<b>3 359,1</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>11 004,8</b>	<b>34,6</b>	<b>683,4</b>	<b>11 722,8</b>
<b>Passifs en millions d'euros</b>				
<b>Capitaux propres du Groupe</b>				
Capital	1 099,0			1 099,0
Primes	67,3			67,3
Réserves	3 434,8		(442,4)	2 992,4
Titres propres	(247,5)			(247,5)
Résultat de l'exercice	725,6			725,6
	<b>5 079,2</b>		<b>(442,4)</b>	<b>4 636,8</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>460,0</b>		<b>7,6</b>	<b>467,6</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 539,2</b>		<b>(434,8)</b>	<b>5 104,4</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions et engagements de retraites	615,0	(103,9)	893,2	1 404,4
Impôts différés passif	489,0	120,0	170,5	779,5
Dettes financières non courantes	1 085,3		28,0	2 013,3
Autres passifs non courants		115,0		115,0
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>3 069,3</b>	<b>131,1</b>	<b>1 091,6</b>	<b>4 312,2</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions et engagements de retraites		105,9		105,9
Fournisseurs	936,5	(20,4)		916,1
Autres dettes d'exploitation	1 053,7	(180,0)	6,4	880,1
Impôt à payer	203,0			203,0
Dettes financières courantes	163,1		20,0	203,1
Autres Passifs financiers courants				
<b>Total des passifs courants</b>	<b>2 376,3</b>	<b>(96,6)</b>	<b>26,4</b>	<b>2 306,2</b>
<b>Total du passif</b>	<b>11 004,8</b>	<b>34,6</b>	<b>683,4</b>	<b>11 722,8</b>

Détail des retraitements IFRS									
IFRS1	IAS39	IAS19	IAS36	IAS37	IAS38	IAS17	IAS11	Autres	Total des retraitements
					(54,6)				(54,6)
	417,1		(35,2)	60,1		35,7		1,7	479,4
	<b>417,1</b>		<b>(35,2)</b>	<b>60,1</b>	<b>(54,6)</b>	<b>35,7</b>		<b>1,7</b>	<b>424,8</b>
(92,2)									(92,2)
112,7		217,0	11,3	7,5	13,8	3,7	1,1	(17,1)	350,0
	20,5	217,0	11,3	7,5	13,8	3,7	1,1	(17,1)	267,8
	<b>20,5</b>	<b>417,1</b>	<b>(23,9)</b>	<b>67,6</b>	<b>(40,8)</b>	<b>39,4</b>	<b>1,1</b>	<b>(15,4)</b>	<b>682,6</b>
							(3,2)	4,0	0,8
							(3,2)	4,0	0,8
	<b>20,5</b>	<b>417,1</b>	<b>(23,9)</b>	<b>67,6</b>	<b>(40,8)</b>	<b>39,4</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(11,4)</b>	<b>683,4</b>
(175,5)	263,3	(403,0)	(23,9)	(12,4)	(34,6)	(8,1)	(2,1)	(46,1)	(442,4)
<b>(175,5)</b>	<b>263,3</b>	<b>(403,0)</b>	<b>(23,9)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>(34,6)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(46,1)</b>	<b>(442,4)</b>
(3,4)	14,7				(0,6)			(3,2)	7,6
<b>(178,9)</b>	<b>278,0</b>	<b>(403,0)</b>	<b>(23,9)</b>	<b>(12,4)</b>	<b>(35,1)</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(49,3)</b>	<b>(434,8)</b>
199,4	(10,8)	620,0		80,0	(5,7)			10,4	893,3
	149,9							20,6	170,5
						27,5		0,5	29,0
<b>199,4</b>	<b>139,1</b>	<b>620,0</b>		<b>80,0</b>	<b>(5,7)</b>	<b>27,5</b>		<b>31,5</b>	<b>1 091,6</b>
								6,4	6,4
						20,0			20,0
								6,4	26,4
	<b>20,5</b>	<b>417,1</b>	<b>(23,9)</b>	<b>67,6</b>	<b>(40,8)</b>	<b>39,4</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(11,4)</b>	<b>683,4</b>

**Transition IFRS - Tableau de passage du bilan au 31 Décembre 2004**

Actifs en millions d'euros	Total publié	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Total IFRS
<b>Actifs non courants</b>				
Surveilleurs	2 310,9	19,9	0,9	2 331,6
Immobilisations Incorporelles	471,3	(11,9)	(39,2)	420,2
Immobilisations Corporelles	6 916,4	145,8	488,7	7 550,9
	<b>9 698,6</b>	<b>163,8</b>	<b>450,3</b>	<b>10 302,7</b>
<b>Autres actifs non courants</b>				
Actifs financiers non courants	329,6	29,4	(92,7)	266,3
Titres mis en équivalence	206,5		0,4	206,9
Impôts différés actif			369,2	369,2
Actifs destinés à être cédés				
	536,1	29,4	275,9	841,4
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>10 234,7</b>	<b>183,2</b>	<b>725,2</b>	<b>11 143,1</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et en cours	758,6	(100,8)	(5,6)	652,0
Clients	2 250,3	16,5		2 266,8
Autres actifs d'exploitation courants	396,4	(18,5)		377,8
Impôt courant actif				
Actifs financiers courants	458,2	(1,5)		456,7
Banques	326,8			326,8
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 190,3</b>	<b>(104,4)</b>	<b>(5,6)</b>	<b>4 080,1</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>14 425,0</b>	<b>78,8</b>	<b>720,4</b>	<b>15 224,2</b>
<b>Passifs en millions d'euros</b>				
<b>Capitaux propres du Groupe</b>				
Capital	1 201,1			1 201,1
Primes	76,8			76,8
Réserves	3 480,3		(424,6)	3 055,7
Titres propres	(162,1)			(162,1)
Résultat de l'exercice	777,5		2,6	780,1
	<b>5 373,6</b>		<b>(422,0)</b>	<b>4 951,6</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>341,5</b>		<b>6,7</b>	<b>348,2</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 715,1</b>		<b>(415,3)</b>	<b>5 299,8</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions et engagements de retraites	989,8	(181,1)	886,6	1 695,3
Impôts différés passif	603,9	101,9	202,7	1 008,5
Dettes financières non courantes	4 300,8	(2,5)	23,7	4 322,0
Autres passifs non courants		170,1		170,1
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>6 094,5</b>	<b>89,4</b>	<b>1 113,0</b>	<b>7 296,9</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions et engagements de retraites		104,2		104,2
Fournisseurs	1 104,4	(26,9)		1 077,5
Autres dettes d'exploitation	1 188,8	(88,3)		1 080,5
Impôt à payer	67,7			67,7
Dettes financières courantes	274,5	1,4	22,7	298,6
Autres passifs financiers courants				
<b>Total des passifs courants</b>	<b>2 615,4</b>	<b>(9,6)</b>	<b>22,7</b>	<b>2 628,5</b>
<b>Total du passif</b>	<b>14 425,0</b>	<b>78,8</b>	<b>720,4</b>	<b>15 224,2</b>

Détail des retraitements IFRS									
IFRS1	IAS16	IAS19	IAS36	IAS37	IAS38	IAS17	IAS11	Autres	Total des retraitements
								0,9	0,9
					(39,2)				(39,2)
	414,9		(33,1)	60,1		34,5		12,3	488,7
	<b>414,9</b>		<b>(33,1)</b>	<b>60,1</b>	<b>(39,2)</b>	<b>34,5</b>		<b>13,1</b>	<b>450,3</b>
(92,7)									(92,7)
108,9		217,3	11,4	7,5	8,4	3,0	2,0	0,4	369,2
								0,4	0,4
								9,7	9,7
<b>16,2</b>		<b>217,3</b>	<b>11,4</b>	<b>7,5</b>	<b>8,4</b>	<b>3,0</b>	<b>2,0</b>	<b>10,1</b>	<b>275,9</b>
<b>16,2</b>	<b>414,9</b>	<b>217,3</b>	<b>(21,7)</b>	<b>67,6</b>	<b>(30,8)</b>	<b>37,6</b>	<b>2,0</b>	<b>23,2</b>	<b>726,2</b>
								(5,8)	(5,8)
								(5,8)	(5,8)
<b>16,2</b>	<b>414,9</b>	<b>217,3</b>	<b>(21,7)</b>	<b>67,6</b>	<b>(30,8)</b>	<b>37,6</b>	<b>(3,8)</b>	<b>23,2</b>	<b>720,4</b>
(168,7)	259,5	(403,0)	(21,7)	(12,4)	(38,8)	(8,0)	(2,1)	(31,4)	(424,6)
	0,6	(0,5)		(1,3)	10,3		(1,7)	(4,8)	2,6
<b>(168,7)</b>	<b>260,1</b>	<b>(403,6)</b>	<b>(21,7)</b>	<b>(13,7)</b>	<b>(28,5)</b>	<b>(8,0)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(36,2)</b>	<b>(422,0)</b>
<b>(3,4)</b>	<b>13,9</b>				<b>(0,5)</b>			<b>(3,2)</b>	<b>6,7</b>
<b>(172,1)</b>	<b>273,9</b>	<b>(403,6)</b>	<b>(21,7)</b>	<b>(13,7)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>(8,0)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>(39,4)</b>	<b>(416,3)</b>
188,3	(10,8)	620,8		81,3	(3,8)			10,8	886,6
	151,8							50,9	202,7
						22,8		0,9	23,7
<b>188,3</b>	<b>141,0</b>	<b>620,8</b>		<b>81,3</b>	<b>(3,8)</b>	<b>22,8</b>		<b>62,6</b>	<b>1 113,0</b>
						22,7			22,7
						22,7			22,7
<b>16,2</b>	<b>414,9</b>	<b>217,3</b>	<b>(21,7)</b>	<b>67,6</b>	<b>(30,8)</b>	<b>37,6</b>	<b>(3,8)</b>	<b>23,2</b>	<b>720,4</b>

**Transition IFRS - Tableau de passage du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004**

En millions d'euros	Total publié	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Total IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9 376,2</b>		<b>62,2</b>	<b>9 428,4</b>
Achats (variation des stocks incluse) (*)	(3 323,9)	9,1	(51,2)	(3 366,0)
Charges de personnel (**)	(1 764,9)	37,8	(2,5)	(1 729,6)
Dotations aux amortissements	(914,4)	(14,9)	74,7	(854,6)
Autres produits et charges d'exploitation (**)	(2 096,1)	(2,8)	(4,7)	(2 103,6)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 276,9</b>	<b>29,2</b>	<b>68,5</b>	<b>1 374,6</b>
Autres produits et charges opérationnels		(43,0)	(107,5)	(150,5)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 276,9</b>	<b>(13,8)</b>	<b>(39,0)</b>	<b>1 224,1</b>
Autres produits et charges (**)	(67,7)	67,7		
Coût de l'endettement financier net	(146,2)	(3,1)		(149,3)
Autres produits et charges financiers	2,8	(50,8)	(1,7)	(49,7)
Charge d'impôt	(282,6)		43,3	(239,3)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	36,5			36,5
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>809,5</b>		<b>2,6</b>	<b>812,1</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>32,3</b>			<b>32,3</b>
<b>Résultat net</b>	<b>841,8</b>		<b>2,6</b>	<b>844,4</b>
- Intérêts minoritaires	64,3			64,3
- Part du Groupe	<b>777,5</b>		<b>2,6</b>	<b>780,1</b>

(\*) Inclut la répartition de la production immobilisée  
 (\*\*) Charges Exceptionnelles supprimées en IFRS

Détail des retraitements IFRS							Total des retraitements
IAS16	IAS19	IAS37	IAS38	IAS11	IFRS 3	Autres	
				52,2			<b>52,2</b>
				(51,2)			(51,2)
0,9	(0,8)		15,0		67,7	(1,7)	(2,5)
		(0,8)	0,6	(3,6)		(8,9)	74,7
<b>0,9</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>15,6</b>	<b>(2,6)</b>	<b>67,7</b>	<b>(11,5)</b>	<b>68,5</b>
					(107,5)		(107,5)
<b>0,9</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>15,6</b>	<b>(2,6)</b>	<b>(39,0)</b>	<b>(11,5)</b>	<b>(39,0)</b>
						(4,5)	(4,5)
(0,3)	0,3	(1,2)	(5,3)	0,9	40,6	6,4	43,3
						(5,6)	(5,6)
0,6	(0,5)	(1,3)	10,3	(1,7)	0,8	(5,6)	2,6
						(6,6)	(6,6)
<b>0,6</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>10,3</b>	<b>(1,7)</b>	<b>0,8</b>	<b>(6,6)</b>	<b>2,6</b>
<b>0,6</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(1,3)</b>	<b>10,3</b>	<b>(1,7)</b>	<b>0,8</b>	<b>(6,6)</b>	<b>2,6</b>

**Transition IFRS - Tableau de passage du compte de résultat du 1er semestre 2004**

En millions d'euros	Total publié	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	Total IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 470,0</b>		<b>16,2</b>	<b>4 486,2</b>
Achats (variation des stocks incluse) (*)	(1 563,1)	(15,4)	(16,0)	(1 594,5)
Charges de personnel (**)	(854,9)	21,3	(1,3)	(834,9)
Dotations aux amortissements	(430,6)	(7,6)	32,3	(405,9)
Autres produits et charges d'exploitation (**)	(1 011,6)	17,1	(4,3)	(999,0)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>609,6</b>	<b>16,4</b>	<b>26,9</b>	<b>652,9</b>
Autres produits et charges opérationnels			(67,9)	(67,9)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>609,6</b>	<b>16,4</b>	<b>(42,0)</b>	<b>583,0</b>
Autres produits et charges (**)	(10,0)	10,0		
Coût de l'endettement financier net	(56,2)	(1,1)	(4,5)	(61,8)
Autres produits et charges financiers	(1,3)	(24,3)	(0,7)	(26,3)
Charge d'impôt	(186,8)		32,0	(154,8)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	27,9			27,9
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>363,2</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(15,2)</b>	<b>368,0</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>9,0</b>			<b>9,0</b>
<b>Résultat net</b>	<b>392,2</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(16,2)</b>	<b>377,0</b>
- Intérêts minoritaires	32,3			32,3
- Part du Groupe	<b>359,9</b>	<b>(0,0)</b>	<b>(16,2)</b>	<b>344,7</b>

(\*) Inclut la répartition de la production immobilisée  
 (\*\*) Charges Exceptionnelles supprimées en IFRS

Détail des retraitements IFRS							Total des retraitements
IAS16	IAS19	IAS37	IAS38	IAS11	IFRS 3	Autres	
				15,2			<b>15,2</b>
				(16,0)			(16,0)
0,5	(0,4)		7,2		26,2	(0,9)	(1,3)
		(0,7)	0,9	(2,3)		(3,6)	32,3
<b>0,5</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>8,1</b>	<b>(3,1)</b>	<b>26,2</b>	<b>(6,7)</b>	<b>26,9</b>
					(67,9)		(67,9)
<b>0,5</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,7)</b>	<b>8,1</b>	<b>(3,1)</b>	<b>(39,7)</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(42,0)</b>
						(4,5)	(4,5)
(0,2)	0,1	(0,7)	(2,5)	1,6	26,4	6,1	32,0
						(5,1)	(5,1)
0,3	(0,3)	(0,9)	5,6	(1,5)	(13,3)	(5,1)	(15,2)
						(6,1)	(6,1)
<b>0,3</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>5,6</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(13,3)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(16,2)</b>
<b>0,3</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>5,6</b>	<b>(1,5)</b>	<b>(13,3)</b>	<b>(6,1)</b>	<b>(16,2)</b>

**Transition IFRS - Réconciliation des capitaux propres au 1er janvier 2004**

	Capital	Primes	Réserves et résultats Gpe	Réserves liées aux instruments financiers	Ecart de conversion	Titres propres	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres publiés au 31 décembre 2003</b>	1 099,0	67,3	4 892,0		(731,5)	(247,5)	5 079,2	480,0	5 539,2
IFRS1 - Première adoption des normes			(175,5)				(175,5)	(3,4)	(178,9)
IAS16 - Immobilisations Corporelles			263,3				263,3	14,7	278,0
IAS19 - Avantages au personnel			(403,0)				(403,0)	-	(403,0)
IAS36 - Dépréciation d'actifs			(23,9)				(23,9)	-	(23,9)
IAS37 - Provisions, actifs et passifs éventuels			(12,4)				(12,4)	-	(12,4)
IAS38 - Immobilisations incorporelles			(34,6)				(34,6)	(0,5)	(35,1)
IAS17 - Contrats de locations			(8,1)				(8,1)	-	(8,1)
IAS11 - Contrats de construction			(2,1)				(2,1)	-	(2,1)
Autres normes			(46,1)				(46,1)	(3,2)	(49,3)
<b>Impact retraitements IFRS sur capitaux propres d'ouverture 2004</b>	-	-	(442,4)	-	-	-	(442,4)	7,6	(434,8)
<b>Capitaux propres IFRS au 1er janvier 2004</b>	1 099,0	67,3	4 449,6	-	(731,5)	(247,5)	4 636,8	467,6	5 104,4

**Transition IFRS - Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004**

	Capital	Primes	Réserves et résultats Gpe	Réserves liées aux instruments financiers	Ecart de conversion	Titres propres	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres publiés au 31 décembre 2004</b>	1 201,0	76,8	5 095,8		(837,9)	(162,1)	5 373,6	341,5	5 715,1
IFRS1 - Première adoption des normes			(175,5)				(175,5)	(3,4)	(178,9)
IAS16 - Immobilisations Corporelles			264,8				264,8	13,8	278,6
IAS19 - Avantages au personnel			(403,5)				(403,5)	-	(403,5)
IAS36 - Dépréciation d'actifs			(23,9)				(23,9)	-	(23,9)
IAS37 - Provisions, actifs et passifs éventuels			(13,7)				(13,7)	-	(13,7)
IAS38 - Immobilisations incorporelles			(24,3)				(24,3)	(0,5)	(24,8)
IAS17 - Contrats de locations			(8,1)				(8,1)	-	(8,1)
IAS11 - Contrats de construction			(3,8)				(3,8)	-	(3,8)
Autres normes			(49,3)				(49,3)	(3,2)	(52,5)
Ecart de conversion sur retraitement IFRS d'ouverture					15,3		15,3		15,3
<b>Impact retraitements IFRS sur capitaux propres de clôture 2004</b>	-	-	(437,3)		15,3	-	(422,0)	6,7	(416,3)
<b>Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2004</b>	1 201,0	76,8	4 658,5		(822,6)	(162,1)	4 951,6	348,2	5 299,8

## Tableau des flux de trésorerie au 31 Décembre 2004

*En millions d'euros*

	Exercice 2004 Normes Françaises	Impact IFRS	Exercice 2004 IFRS
<b>Activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net part du groupe</b>	777,5	2,6	780,1
<b>Intérêts minoritaires</b>	64,3	0,0	64,3
<b>Ajustements :</b>			
Dotation aux amortissements	914,4	(59,8)	854,6
Variation des impôts différés	(46,8)	(43,3)	(90,1)
Variation des provisions	(9,1)	110,0	100,9
Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(5,4)	0,0	(5,4)
Plus ou moins values de cessions d'actifs	(12,7)	0,0	(12,7)
<b>Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement</b>			
	<b>1 682,2</b>	<b>9,5</b>	<b>1 691,7</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(234,3)	(9,4)	(243,7)
Autres éléments	(31,9)	35,7	3,8
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>			
	<b>1 416,0</b>	<b>35,8</b>	<b>1 451,8</b>
<b>Opérations d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(875,4)	(25,6)	(901,0)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 858,5)	0,0	(2 858,5)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	30,7	0,0	30,7
Produits de cessions d'immobilisations financières	22,9	0,0	22,9
Produits de cessions des activités désinvesties	699,0	0,0	699,0
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>			
	<b>(2 981,3)</b>	<b>(25,6)</b>	<b>(3 006,9)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Distribution			
L'Air Liquide S.A.	(336,1)	0,0	(336,1)
Minoritaires	(153,4)	0,0	(153,4)
Augmentation de capital en numéraire	13,3	0,0	13,3
Achats de titres propres	(44,4)	0,0	(44,4)
Variation des dettes financières	2 376,9	(10,2)	2 366,7
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>			
	<b>1 856,3</b>	<b>(10,2)</b>	<b>1 846,1</b>
Incidences des variations monétaires et du périmètre	37,9	0,0	37,9
<b>Variation de la trésorerie nette</b>			
	<b>328,9</b>	<b>0,0</b>	<b>328,9</b>
<b>Trésorerie nette au début de l'exercice</b>			
	<b>384,5</b>	<b>0,0</b>	<b>384,5</b>
<b>Trésorerie nette à la fin de la période</b>			
	<b>713,4</b>	<b>0,0</b>	<b>713,4</b>
<b>Endettement net (*)</b>			
	<b>3 790,3</b>	<b>46,8</b>	<b>3 837,1</b>

(\*) L'accroissement de l'endettement net provient de la reclassification de certains contrats en location financement (IAS17)

## Tableau des flux de trésorerie au 30 Juin 2004

*En millions d'euros*

	Juin 2004 Normes Françaises	Impact IFRS	Juin 2004 IFRS
<b>Activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net part du groupe</b>	359,9	(15,2)	344,7
<b>Intérêts minoritaires</b>	32,3	0,0	32,3
<b>Ajustements :</b>			
Dotation aux amortissements	430,6	(24,8)	405,8
Variation des impôts différés	22,3	(32,0)	(9,7)
Variation des provisions	(21,5)	70,3	48,8
Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(5,5)	0,0	(5,5)
Plus ou moins values de cessions d'actifs	(3,1)	0,0	(3,1)
<b>Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement</b>			
	<b>815,0</b>	<b>(1,7)</b>	<b>813,3</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(286,1)	27,3	(258,8)
Autres éléments	3,3	1,2	4,5
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>			
	<b>532,2</b>	<b>26,8</b>	<b>559,0</b>
<b>Opérations d'investissements</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(331,0)	(30,2)	(361,2)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 801,4)	0,0	(2 801,4)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,7	0,0	5,7
Produits de cessions d'immobilisations financières	11,6	0,0	11,6
Produits de cessions des activités désinvesties		0,0	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>			
	<b>(3 115,1)</b>	<b>(30,2)</b>	<b>(3 145,3)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Distribution			
L'Air Liquide S.A.	(336,1)	0,0	(336,1)
Minoritaires	(44,1)	0,0	(44,1)
Augmentation de capital en numéraire	4,5	0,0	4,5
Achats de titres propres	(10,8)	0,0	(10,8)
Variation des dettes financières	2 924,3	3,4	2 927,7
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>			
	<b>2 537,8</b>	<b>3,4</b>	<b>2 541,2</b>
Incidences des variations monétaires et du périmètre	24,8	0,0	24,8
<b>Variation de la trésorerie nette</b>			
	<b>(20,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(20,3)</b>
<b>Trésorerie nette au début de l'exercice</b>			
	<b>384,5</b>	<b>0,0</b>	<b>384,5</b>
<b>Trésorerie nette à la fin de la période</b>			
	<b>364,2</b>	<b>0,0</b>	<b>364,2</b>

2.3. Reclassements effectués sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004, sur le résultat de l'exercice 2004 et du 1er semestre 2004

<b>Transition IFRS - Détail des reclassements au bilan</b>												
<b>Actifs en millions d'euros</b>	<b>Au bilan au 1er janvier 2004</b>					<b>Au bilan au 31 décembre 2004</b>						
	<b>IAS1</b>	<b>IAS 11</b>	<b>IAS12</b>	<b>IAS16</b>	<b>IAS 38</b>	<b>TOTAL</b>	<b>IAS1</b>	<b>IAS11</b>	<b>IAS12</b>	<b>IAS16</b>	<b>IAS 38</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Actifs non courants</b>												
Survaleurs					21,2	21,2					19,9	19,9
Immobilisations Incorporelles					(21,2)	(21,2)					(11,9)	(11,9)
Immobilisations Corporelles			120,0	21,8		141,8	28,8	101,9	23,1		(8,0)	145,8
			<b>120,0</b>	<b>21,8</b>		<b>141,8</b>	<b>28,8</b>	<b>101,9</b>	<b>23,1</b>			<b>163,8</b>
<b>Autres actifs non courants</b>												
Actifs financiers non courants	35,8					35,8	29,4					29,4
Titres mis en équivalence												
Impôts différés actif												
Actifs destinés à être cédés												
	<b>35,8</b>					<b>35,8</b>	<b>29,4</b>					<b>29,4</b>
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>35,8</b>		<b>120,0</b>	<b>21,8</b>		<b>177,6</b>	<b>29,4</b>	<b>28,8</b>	<b>101,9</b>	<b>23,1</b>		<b>183,2</b>
<b>Actifs courants</b>												
Stocks et en cours		(61,7)		(21,8)		(83,5)		(77,7)		(23,1)		(100,8)
Clients	(88,7)	61,7				(27,0)	(32,4)	48,9				16,5
Autres actifs d'exploitation courants	(31,5)					(31,5)	(18,6)					(18,6)
Impôt courant actif												
Actifs financiers courants	(1,0)					(1,0)	(1,5)					(1,5)
Banques												
<b>Total des actifs courants</b>	<b>(121,2)</b>			<b>(21,8)</b>		<b>(143,0)</b>	<b>(52,5)</b>	<b>(28,8)</b>		<b>(23,1)</b>		<b>(104,4)</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>(85,4)</b>		<b>120,0</b>			<b>34,6</b>	<b>(23,1)</b>		<b>101,9</b>			<b>78,8</b>
<b>Passifs en millions d'euros</b>												
<b>Total des Capitaux Propres</b>												
<b>Passifs non courants</b>												
Provisions et engagements de retraites	(103,9)					(103,9)	(181,1)					(181,1)
Impôts différés passif			120,0			120,0		101,9				101,9
Dettes financières non courantes							(2,5)					(2,5)
Autres passifs non courants	115,0					115,0	170,1					170,1
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>11,1</b>		<b>120,0</b>			<b>131,1</b>	<b>(13,5)</b>		<b>101,9</b>			<b>88,4</b>
<b>Passifs courants</b>												
Provisions et engagements de retraites	103,9					103,9	104,2					104,2
Fournisseurs	(20,4)					(20,4)	(26,9)					(26,9)
Autres dettes d'exploitation	(180,0)					(180,0)	(88,3)					(88,3)
Impôt à payer												
Dettes financières courantes							1,4					1,4
Autres passifs financiers courants												
<b>Total des passifs courants</b>	<b>(96,5)</b>					<b>(96,5)</b>	<b>(9,6)</b>					<b>(9,6)</b>
<b>Total du passif</b>	<b>(85,4)</b>		<b>120,0</b>			<b>34,6</b>	<b>(23,1)</b>		<b>101,9</b>			<b>78,8</b>

### 2.3.1. Détail des reclassements IFRS au Bilan

#### a/ Norme IAS1

##### Actifs financiers non courants

Les dépôts fondants versés aux fournisseurs de l'activité "Grande Industrie", qui figuraient en autres actifs d'exploitation courants ont été reclassés en actifs non courants pour leur part à long terme (31,5 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004).

##### Clients

Certains éléments d'actifs courants et de passifs courants relatifs à la consignation des emballages mis à la disposition de certains clients (-88,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004) ont été compensés dans les autres dettes d'exploitation alors qu'ils ne l'étaient pas antérieurement.

##### Autres passifs non courants

La part à long terme des dépôts fondants et des dépôts de garantie des emballages versés par les clients (115 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004) est reclassée des autres dettes d'exploitation vers les autres passifs non courants.

##### Provisions et engagements de retraites

Les provisions et engagements de retraites ont été ventilés entre passifs non courants et passifs courants en fonction des échéances de risques ou de paiements inférieurs à un an et à plus long terme.

#### b/ Norme IAS 11

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats de construction précédemment comptabilisé à l'achèvement a été retraité selon la méthode du pourcentage d'avancement. Ceci aboutit à un reclassement des stocks de travaux en cours en créances clients de 61,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### c/ Norme IAS12

Lors de certaines acquisitions aux États-unis, les réévaluations d'actifs constatées dans le bilan consolidé avaient été comptabilisées nettes d'impôts différés. Lors de la transition aux IFRS, un reclassement de 120 millions d'euros a été opéré entre les immobilisations corporelles et les impôts différés passifs, sans impact sur la situation nette consolidée.

#### d/ Norme IAS16

Ce reclassement concerne le transfert de stocks de pièces de rechanges stratégiques d'usines de l'activité Grande Industrie en immobilisations pour 21,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### e/ Norme IAS38

Certains fonds de commerce provenant de regroupements d'entreprises ne répondant pas aux critères de reconnaissance IFRS d'un actif incorporel ont été reclassés sur la ligne survaleur pour 21,2 millions d'euros en valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

## 2.3.2. Détail des reclassements IFRS au Compte de Résultat

<b>Transition IFRS - Détail des reclassements au compte de résultat</b>										
En millions d'euros	Détail des reclassements de l'exercice 2004					Détail des reclassements du 1er semestre 2004				
	IAS1	IAS11	IAS17	IAS19	TOTAL	IAS1	IAS11	IAS17	IAS19	TOTAL
<b>Chiffre d'affaires</b>										
Achats (variation des stocks incluse)		9,1			9,1		(15,4)			(15,4)
Charges de personnel		5,4		32,4	37,8		6,2		15,1	21,3
Dotations aux amortissements			(14,9)		(14,9)			(7,6)		(7,6)
Autres produits et charges d'exploitation	(24,7)	(14,5)	17,2	-19,2	(2,8)	(10,0)	9,2	8,7	9,2	17,1
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(24,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>61,6</b>	<b>29,2</b>	<b>(10,0)</b>	<b>-</b>	<b>1,1</b>	<b>24,3</b>	<b>16,4</b>
Autres produits et charges opérationnels	(43,0)				(43,0)					
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(67,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>2,3</b>	<b>61,6</b>	<b>(13,8)</b>	<b>(10,0)</b>	<b>-</b>	<b>1,1</b>	<b>24,3</b>	<b>16,4</b>
Autres produits et charges	67,7				67,7	10,0				10,0
Coût de l'endettement financier net			(3,1)		(3,1)			(1,1)		(1,1)
Autres produits et charges financiers			0,8	(51,6)	(50,8)				(24,3)	(24,3)
Charge d'impôt					0,0					
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence										
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>										
<b>Résultat net</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
- Intérêts minoritaires										
- Part du Groupe	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

### a/ Norme IAS1

La notion de charges et produits exceptionnels n'est pas reconnue en IFRS. Conformément à la recommandation du CNC adoptée le 27 octobre 2004, les opérations non courantes de montant significatif et pouvant nuire à la lisibilité de la performance opérationnelle courante sont classées en "autres produits et charges opérationnels". Ils comprennent notamment :

- les plus ou moins-values de cession ou dépréciations importantes et inhabituelles d'actifs, corporels ou incorporels,
- les coûts de restructuration résultants de plans dont le caractère inhabituel et l'importance perturbent la lisibilité du résultat opérationnel courant,
- les provisions de matérialité très significative.

Les montants figurant sur la ligne "autres produits et charges" en 2004 (-67,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 et -10 millions d'euros au 30 juin 2004) ont été reclassés en résultat opérationnel courant à l'exception des charges de restructuration et d'une dotation inhabituelle aux provisions pour risques liées à la mise en œuvre de technologies avancées (-43 millions d'euros au 31 décembre 2004 et 0 millions d'euros au 30 juin 2004) qui ont été maintenues en "Autres produits et charges opérationnels".

#### b/ Norme IAS11

Le reclassement résulte de l'impact de la méthode à l'avancement utilisée pour l'activité Ingénierie et Construction sur la production immobilisée du Groupe.

#### c/ Norme IAS17

L'analyse de la substance de certains contrats a amené à requalifier certains contrats de location opérationnels en contrats de location financement, essentiellement des contrats de location de bureaux et de semi-remorques.

La reconnaissance de la somme des paiements minimaux en immobilisations corporelles et en dettes financières conduit à reclasser les charges opérationnelles de location figurant en achats pour 17,2 millions d'euros en amortissements -14,9 millions d'euros et en charges financières -2,3 millions d'euros au 31 décembre 2004. La durée des contrats étant identique à la durée d'utilité des biens loués, la requalification de ces contrats n'a pas d'impact sur le résultat.

#### d/ Norme IAS19

Air Liquide a choisi de présenter en résultat financier la charge résultant de l'actualisation des plans à prestations définies ainsi que les produits correspondants aux rendements attendus des actifs des plans de pensions.

Ce choix de présentation conduit reclasser une partie de la charge relative aux avantages aux personnel (comptabilisée en principes comptables français en charge opérationnelle) en résultat financier pour un montant de -51,6 millions d'euros au 31 décembre 2004 et -24,3 millions d'euros au 30 juin 2004.

### 2.4. Retraitements effectués sur les bilans d'ouverture et de clôture 2004, sur le résultat de l'exercice 2004 et du 1er semestre 2004

#### 2.4.1. IFRS1 - Première application des normes IFRS

	<b>Bilan d'ouverture 2004</b>	<b>Bilan de clôture 2004</b>
Actifs financiers non courants	(92,2)	(92,7)
Impôts différés actif	112,7	108,9
<b>Total actifs non courants</b>	<u>20,5</u>	<u>16,2</u>
<b>Total Actif</b>	<u>20,5</u>	<u>16,2</u>
<b>Capitaux propres</b>	(178,9)	(172,1)
Provisions et engagements de retraites	199,4	188,3
<b>Total passifs non courants</b>	<u>199,4</u>	<u>188,3</u>
<b>Total Passif</b>	<u>20,5</u>	<u>16,2</u>

Toutes les différences actuarielles cumulées relatives aux régimes de retraites à prestations définies et non comptabilisés à la date de transition aux IFRS ont été imputées sur les capitaux propres d'ouverture. Ces écarts s'analysent comme suit :

- une prise en compte immédiate de charges de retraites différées d'un montant de -92,2 millions d'euros avant impôt, qui proviennent principalement de la zone Amérique du Nord et de l'Espagne,
- la comptabilisation de 199,4 millions d'euros de provisions afin de couvrir les déficits de financement déterminés sur la base d'hypothèses actualisées. Ces déficits concernent essentiellement la zone Amérique du Nord et l'Allemagne.

Après prise en compte d'un impôt différé actif de 112,7 millions d'euros, ces retraitements ont un impact de -178,9 millions d'euros sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### 2.4.2. IAS16 – Immobilisations Corporelles

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004		Résultat de l'exercice 2004	Résultat du 1er semestre 2004
Immobilisations corporelles	417,1	414,9	Dotation aux amortissements	0,9	0,5
Titres mis en équivalence			<b>Résultat opérationnel courant</b>	0,9	0,5
Impôts différés actif			Impôt	(0,3)	(0,2)
<b>Total actifs non courants</b>	<b>417,1</b>	<b>414,9</b>	<b>Résultat net</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>
<b>Total Actif</b>	<b>417,1</b>	<b>414,9</b>			
Réserves	263,3	259,5			
Résultat de l'exercice		0,6			
Intérêts minoritaires	14,7	13,8			
<b>Capitaux propres</b>	<b>278,0</b>	<b>273,9</b>			
Provisions et engagements de retraites	(10,8)	(10,8)			
Impôts différés passif	149,9	151,8			
<b>Total passifs non courants</b>	<b>139,1</b>	<b>141,0</b>			
<b>Total Passif</b>	<b>417,1</b>	<b>414,9</b>			

L'allongement des durées d'utilisation attendues de certains actifs a amené le Groupe à modifier les durées d'amortissement de ces biens avec une application rétroactive à la date d'acquisition. Ces modifications synthétisées dans le tableau ci-dessous augmentent la valeur nette des immobilisations de 450 millions d'euros. Après constatation des impôts différés, les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 se trouvent augmentés de + 291 millions d'euros.

Durées d'amortissement	Principes Comptables Français	IFRS
Unités de production de gaz reliées à un réseau de canalisations	15 ans	20 ans
Canalisations (réseaux)	25 ans	30 ans
Unités de production de gaz liquides	15 ans	20 ans
Réservoirs de stockage de gaz liquides	10 ans	20 ans

L'approche par composants qui conduit à accélérer l'amortissement de certains sous-ensembles d'actifs amène à constater une diminution de 33 millions d'euros des immobilisations (incluant 11 millions d'euros au titre du traitement comme composant des coûts de grandes révisions des unités de Cogénérations) et un impact sur les capitaux propres après impôts de -13 millions d'euros.

### 2.4.3. IAS19 – Avantages au personnel

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004		Résultat de l'exercice 2004	Résultat du 1er semestre 2004
Impôts différés actif	217,0	217,3	Charges de personnel	(0,8)	(0,4)
<b>Total actifs non courants</b>	<b>217,0</b>	<b>217,3</b>	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,4)</b>
			Charge d'impôt	0,3	0,1
<b>Total Actif</b>	<b>217,0</b>	<b>217,3</b>	<b>Résultat net</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(0,3)</b>
Réserves	(403,0)	(403,0)			
Résultat de l'exercice		(0,5)			
<b>Capitaux propres</b>	<b>(403,0)</b>	<b>(403,5)</b>			
Provisions et engagements de retraites	620,0	620,8			
<b>Total passifs non courants</b>	<b>620,0</b>	<b>620,8</b>			
<b>Total Passif</b>	<b>217,0</b>	<b>217,3</b>			

Air Liquide et certaines filiales françaises accordent aux anciens salariés retraités et à certains salariés actifs un complément de ressources en sus des régimes normaux de retraites, l'ensemble étant défini par rapport au dernier salaire. Ces régimes sont fermés. Les sommes allouées annuellement au titre de ces compléments ne peuvent pas dépasser des pourcentages de la masse salariale ou, dans certains cas, du bénéfice avant impôt des sociétés concernées.

En raison de l'existence de ces butoirs, il avait été considéré que le dispositif avait la nature d'un régime à cotisations définies impliquant la comptabilisation en charges des allocations au fur et à mesure de leur versement, les engagements n'ayant pas pour les sociétés un caractère continu et stable.

La norme IAS19 "Avantages du personnel" définit très précisément et restrictivement les régimes à cotisations définies et indique que tout régime ne respectant pas intégralement les conditions imposées est, par défaut, un régime à prestations définies.

En conséquence, la définition restrictive donnée aux régimes à cotisations définies impose à Air Liquide de comptabiliser le dispositif de complément de retraites comme un régime à prestations définies malgré l'existence des butoirs qui limitent les engagements de la Société.

Cette requalification amène la constatation d'une provision au titre des engagements futurs. L'existence des butoirs limitant ces engagements crée une incertitude quant à l'évaluation des montants qui seront effectivement payés aux retraités.

Compte tenu des difficultés à apprécier les effets de ces butoirs, il a été décidé de comptabiliser une provision correspondant à la valeur actuarielle des sommes qui seront accordées aux retraités jusqu'à la disparition du régime, hors impact éventuel des butoirs.

La provision complémentaire relative à ces "régimes chapeau" comptabilisée dans les comptes au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est de 620 millions d'euros. Après prise en compte des impôts différés, les capitaux propres sont en conséquence réduits de -403 millions d'euros.

Cette requalification est sans impact significatif sur le résultat 2004.

#### 2.4.4. IAS36 - Dépréciations d'actifs

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Immobilisations corporelles	(35,2)	(33,1)
Impôts différés actif	11,3	11,4
<b>Total actifs non courants</b>	<b>(23,9)</b>	<b>(21,7)</b>
<b>Total Actif</b>	<b>(23,9)</b>	<b>(21,7)</b>
Réserves	(23,9)	(21,7)
<b>Capitaux propres</b>	<b>(23,9)</b>	<b>(21,7)</b>
<b>Total Passif</b>	<b>(23,9)</b>	<b>(21,7)</b>

A la différence des principes comptables français, la norme IAS36 impose une actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer la valeur d'utilité des actifs. Cette obligation d'actualisation a pour effet de fixer la valeur d'utilité de 5 sites industriels du Groupe (sur plusieurs centaines) situés en Amérique du Nord, au Brésil et en Europe, à un montant inférieur à leur valeur nette comptable. La dépréciation de valeur qui en découle s'élève à -35,2 millions d'euros avant impôt, soit un impact sur les capitaux propres d'ouverture après impôts de -23,9 millions d'euros.

#### 2.4.5. IAS37 - Provisions, passifs et actifs éventuels

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004		Résultat de l'exercice 2004	Résultat du 1er semestre 2004
Immobilisations corporelles	60,1	60,1	Autres produits et charges d'exploitation	(0,8)	(0,7)
Impôts différés actif	7,5	7,5	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(0,7)</b>
<b>Total actifs non courants</b>	<b>67,6</b>	<b>67,6</b>	Autres produits et charges financiers	(1,2)	(0,7)
<b>Total Actif</b>	<b>67,6</b>	<b>67,6</b>	Charge d'impôts	0,7	0,5
Réserves	(12,4)	(12,4)	<b>Résultat net</b>	<b>(1,3)</b>	<b>(0,9)</b>
Résultat de l'exercice		(1,3)			
<b>Capitaux propres</b>	<b>(12,4)</b>	<b>(13,7)</b>			
Provisions et engagements de retraites	80,0	81,3			
<b>Total passifs non courants</b>	<b>80,0</b>	<b>81,3</b>			
<b>Total Passif</b>	<b>67,6</b>	<b>67,6</b>			

Les coûts de démantèlement, d'enlèvement ou de remise en état du site sur lequel un actif est situé doivent être intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations et amortis, en contrepartie de l'obligation encourue constatée sous forme de provision.

Cette disposition concerne les réservoirs de gaz liquide, les on-sites et les unités de production situées sur les terrains appartenant à un tiers (généralement le client).

La reconnaissance de ces coûts futurs de démontage et de démantèlement amène à constituer une provision complémentaire de 80 millions d'euros après actualisation, par contrepartie d'un actif corporel.

L'amortissement cumulé au 1<sup>er</sup> Janvier 2004 de cet actif génère un impact sur les capitaux propres d'ouverture après constatation des impôts différés correspondants de -12,4 millions d'euros.

L'effet de l'actualisation comptabilisé en charge financière est de -1,2 millions d'euros avant impôt pour l'exercice 2004.

#### 2.4.6. IAS38 – Immobilisations incorporelles

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004		Résultat de l'exercice 2004	Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2004
Immobilisations incorporelles	(54,6)	(39,2)			
Impôts différés actif	13,8	8,4			
<b>Total actifs non courants</b>	<b>(40,8)</b>	<b>(30,8)</b>			
<b>Total Actif</b>	<b>(40,8)</b>	<b>(30,8)</b>			
Réserves	(34,6)	(36,8)			
Résultat de l'exercice		10,3	Dotation aux amortissements	15,0	7,2
Intérêts minoritaires	(0,5)	(0,5)	Autres produits et charges d'exploitation	0,6	0,9
<b>Capitaux propres</b>	<b>(35,1)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>15,6</b>	<b>8,1</b>
Provisions et engagements de retraites	(5,7)	(3,8)	Charge d'impôts	(5,3)	(2,5)
<b>Total passifs non courants</b>	<b>(5,7)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>Résultat net</b>	<b>10,3</b>	<b>5,6</b>
<b>Total Passif</b>	<b>(40,8)</b>	<b>(30,8)</b>			

Certains frais d'établissement et les charges différées constatés en conformité avec les principes comptables français ne répondent ni à la définition ni aux conditions de comptabilisation des immobilisations incorporelles selon les normes IFRS et ont été annulés pour un montant de 54,6 millions d'euros.

L'impact sur les capitaux propres d'ouverture est de -35,1 millions d'euros après impôts.

L'annulation de ces actifs incorporels conduit à une reprise des amortissements correspondants de 15 millions d'euros, soit un effet sur le résultat après impôt de 10,3 millions d'euros, au titre de l'exercice 2004.

#### 2.4.7. IAS17 – Contrats de locations

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004
Immobilisations corporelles	35,7	34,5
Impôts différés actif	3,7	3,0
<b>Total actifs non courants</b>	<b>39,4</b>	<b>37,5</b>
<b>Total Actif</b>	<b>39,4</b>	<b>37,5</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>(8,1)</b>	<b>(8,0)</b>
Dettes financières non courantes	27,5	22,8
<b>Total passifs non courants</b>	<b>27,5</b>	<b>22,8</b>
Dettes financières courantes	20,0	22,7
<b>Total passifs courants</b>	<b>20,0</b>	<b>22,7</b>
<b>Total Passif</b>	<b>39,4</b>	<b>37,5</b>

Certains contrats de location sont reclassés en contrats de location financement du fait de la substance du contrat. Il s'agit essentiellement de contrats de location d'actifs immobiliers, de matériels informatiques et de matériels de transports. Il en résulte une augmentation des immobilisations de 35,7 millions d'euros et une hausse de la dette correspondante de 47,5 millions d'euros. L'impact sur les capitaux propres après impôts est de -8,1 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### 2.4.8. IAS11 – Contrats de construction

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004		Résultat de l'exercice 2004	Résultat du 1er semestre 2004
Impôts différés actif	1,1	2,0	<b>Chiffre d'affaires</b>	52,2	15,2
<b>Total actifs non courants</b>	1,1	2,0	Achats (variation des stocks incluse)	(51,2)	(16,0)
Stocks et en cours	(3,2)	(5,8)	Autres produits et charges opérationnels	(3,6)	(2,3)
<b>Total actifs courants</b>	(3,2)	(5,8)	<b>Résultat opérationnel courant</b>	(2,6)	(3,1)
			Charge d'impôts	0,9	1,6
<b>Total Actif</b>	(2,1)	(3,8)	<b>Résultat net</b>	(1,7)	(1,5)
Réserves	(2,1)	(2,1)			
Résultat de l'exercice		(1,7)			
<b>Capitaux propres</b>	(2,1)	(3,8)			
<b>Total Passif</b>	(2,1)	(3,8)			

Les contrats des activités Ingénierie et Construction, comptabilisées en principes comptables français à l'achèvement sont désormais comptabilisés en IFRS selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Certains coûts de devis pour affaires non signées à la clôture de l'exercice étaient comptabilisés en travaux en cours en principes comptables français. Ils sont immédiatement constatés en charges en IFRS. L'impact sur la situation nette d'ouverture est de -2,1 millions d'euros.

La reconnaissance de la marge à l'avancement ainsi que la comptabilisation immédiate des coûts des devis en charge pour les affaires non signées à la clôture génèrent un impact sur le résultat 2004 de -1,7 millions d'euros.

#### 2.4.9. IFRS3 – Regroupements d'entreprise

	Bilan d'ouverture 2004	Bilan de clôture 2004		Résultat de l'exercice 2004	Résultat du 1er semestre 2004
Survaleurs		0,8	Dotations aux amortissements	87,7	28,2
<b>Total actifs non courants</b>		0,8	Autres produits et charges opérationnels	(107,5)	(67,9)
<b>Total Actif</b>		0,8	<b>Résultat opérationnel</b>	(39,8)	(39,7)
Résultat de l'exercice		0,8	Charge d'impôts	40,6	26,4
<b>Capitaux propres</b>		0,8	<b>Résultat net</b>	0,8	(13,3)

En application d'IFRS3, les survaleurs ne sont plus amorties mais font l'objet d'un test annuel de perte de valeur. En conséquence, les dotations aux amortissements comptabilisées selon les normes françaises ont été annulées pour 67,7 millions d'euros au 31 décembre 2004 (28,2 millions d'euros au 30 juin 2004).

Par ailleurs, les coûts de restructuration relatifs à l'acquisition de Messer qui étaient inclus dans la survaleur en principes comptables Français en 2004 doivent être comptabilisés en charges en IFRS. Ils correspondent à une charge de 107,5 millions d'euros avant impôt soit 66,9 millions d'euros après impôt à la clôture de l'exercice 2004 et à une charge avant impôts de 67,9 millions d'euros soit une charge après impôt de 41,5 millions d'euros au 30 juin 2004.

#### 2.4.10. Autres retraitements

Les autres retraitements IFRS concernent :

a/ L'application de IFRS2 "paiements en actions et assimilés" pour les plans d'options de souscription d'actions attribués aux dirigeants et aux salariés à compter de 7 novembre 2002. L'impact sur la situation nette au 1er janvier 2004 est nul. L'impact sur le résultat 2004 est de - 2,5 millions d'euros.

b/ La constatation d'impôts différés passifs non reconnus en principes comptables français et la prise en compte des changements de taux d'impôt intervenus en France en 2004 sur les retraitements IFRS impactent la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de -22,3 millions d'euros et impactent le résultat 2004 de -6,1 millions d'euros.

Il a également été procédé à une décompensation des impôts différés actifs et passifs en application des nouvelles normes IFRS. Cette décompensation aboutit à la constatation d'un impôt différé actif de 350 millions d'euros.

c/ Le changement de monnaie fonctionnelle des filiales au Brésil et au Chili en application d'IAS21 (impact sur la situation nette d'ouverture 2004 de -23,9 millions d'euros, impact sur le résultat 2004 de 3,7 millions d'euros).

#### 2.5. Retraitements et reclassements effectués sur les tableaux des flux de Trésorerie de clôture 2004 et du 1er semestre 2004

Les impacts sur la capacité d'autofinancement résultent des contrats de location financement (IAS17), de l'activité ingénierie et construction (IAS11) et du changement de monnaie fonctionnelle au Brésil et au Chili (IAS21).

Les impacts sur le besoin en fonds de roulement s'expliquent essentiellement par l'activité ingénierie et construction (IAS11),

Les impacts sur les paiements sur investissements résultent des locations financement (IAS17) et de l'activité ingénierie et construction (IAS11).

L'impact sur l'endettement net résulte de la capitalisation des contrats de location financement (IAS17)

### 3. Notes aux états financiers du 30 juin 2005

#### 3.1. Notes annexes aux états financiers semestriels

##### 3.1.1. Evolution du périmètre sur le 1er semestre 2005 –

###### a/ Intégration des activités Messer

Le groupe Air Liquide a conclu le 7 mai 2004 l'acquisition des activités de gaz industriels de Messer en Allemagne, au Royaume Uni et aux Etats Unis. Ces activités ont été intégrées dans les comptes consolidés à compter de cette date.

Cette acquisition a été autorisée par les autorités de la concurrence européenne et américaine sous la condition de réalisation de désinvestissements qui ont été effectués entre novembre et décembre 2004.

La cession de la participation de 51% dans Messer Nippon Sanso est effectivement intervenue le 14 janvier 2005, sans impact sur le résultat consolidé au 30 juin 2005.

Messer a contribué pour deux mois aux résultats du premier semestre 2004.

###### b/ Autres variations de périmètre

L'impact des autres variations de périmètre est expliqué dans la note 3.1.3 a du chiffre d'affaires.

##### 3.1.2. Impacts des normes IAS32 et IAS39

Les normes IAS32 (instruments financiers : « informations à fournir et présentation » ) et IAS39 (instruments financiers) ont été appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, sans retraitement des comptes de l'exercice 2004. L'impact de l'application de ces deux normes se résume ainsi :

	<b>Bilan 31 Décembre 2004</b>	<b>Impact IAS32/39</b>	<b>Bilan 31 Décembre 2004 + IAS32/39</b>
Survaleurs	2 331,6	99,6	2 431,2
Immobilisations incorporelles	420,2		420,2
Immobilisations corporelles	7 550,9		7 550,9
Actifs financiers non courants	266,3	(6,1)	260,2
Titres mis en équivalence	206,9		206,9
Impôts différés actif	368,2	27,2	395,4
Actifs destinés à être cédés			
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>11 144,1</b>	<b>120,7</b>	<b>11 264,8</b>
Stocks et en cours	652,0		652,0
Clients	2 266,8	(0,2)	2 266,6
Autres actifs d'exploitation courants	377,8	4,3	382,1
Impôt courant actif			
Actifs financiers courants	456,7	72,0	528,7
Banques	326,8		326,8
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 080,1</b>	<b>76,1</b>	<b>4 156,2</b>
<b>Total Actif</b>	<b>15 224,2</b>	<b>196,8</b>	<b>15 421,0</b>
Capital	1 201,1		1 201,1
Primes	76,8		76,8
Réserves	3 055,7	(35,3)	3 020,4
Titres propres	(162,1)		(162,1)
Résultat de l'exercice	780,1		780,1
<b>Capitaux propres Groupe</b>	<b>4 951,6</b>	<b>(35,3)</b>	<b>4 916,3</b>
Intérêts minoritaires	348,2	(32,0)	316,2
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>5 299,8</b>	<b>(67,3)</b>	<b>5 232,5</b>
Provisions et engagements de retraites	1 695,3		1 695,3
Impôts différés passif	1 108,5	7,3	1 115,8
Dettes financières non courantes	4 322,0	174,8	4 496,8
Autres passifs non courants	170,1		170,1
<b>Passifs non courants</b>	<b>7 295,9</b>	<b>182,1</b>	<b>7 478,0</b>
Provisions et engagements de retraites	104,2		104,2
Fournisseurs	1 077,5		1 077,5
Autres dettes d'exploitation	1 080,5	(33,2)	1 047,3
Impôt à payer	67,7		67,7
Dettes financières courantes	298,6	32,7	331,3
Autres passifs financiers courants		82,5	82,5
<b>Passifs courants</b>	<b>2 628,5</b>	<b>82,0</b>	<b>2 710,5</b>
<b>Total Passif</b>	<b>15 224,2</b>	<b>196,8</b>	<b>15 421,0</b>

#### a/ Opérations en devises

Les instruments dérivés affectés à la couverture du risque de change d'opérations en devises ont été comptabilisés en application des normes IAS32/39 à leur juste valeur. La gestion du risque de change sur les opérations en devises consiste principalement à souscrire des contrats de vente/achat à terme ferme, principalement Euro contre US dollar.

En application des normes IAS32/39, les créances ou dettes libellées en devises faisant l'objet d'une couverture ont été systématiquement revalorisées au cours de clôture et non plus au cours de couverture.

Les couvertures de juste valeur sur les opérations en devises étant efficace à 100% (l'inefficacité de ces couvertures générée par les effets du report/déport est immatérielle, donc sans effet sur les capitaux propres d'ouverture), la variation de la juste valeur des créances et des dettes en devises réévaluées au bilan au cours de clôture est neutralisée par l'impact en résultat des variations de juste valeur des instruments financiers affectés à la couverture change liée à ces créances ou dettes.

Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur des instruments de couverture a été enregistrée directement en contre partie des capitaux propres recyclables, la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. L'impact sur les capitaux propres recyclables au 31 décembre 2004 après prise en compte des impôts différés est de 5,2 millions d'euros.

La variation de valeur de la part inefficace des instruments financiers (effet des report/déport) est comptabilisée en réserves consolidées. L'impact après prise en compte des impôts différés est de -0,6 millions d'euros.

#### b/ Couverture de risque de taux

Compte tenu de la politique de couverture des risques de taux du Groupe, la proportion de la dette exposée à une variation des taux s'élève à 1 650 millions d'euros, soit environ 40% de la dette nette.

Cette politique est assurée par l'utilisation de swaps d'émission ou d'options.

La valorisation en juste valeur des swaps d'émission prêteurs taux fixe et emprunteurs taux variable en couverture des emprunts à taux fixe amène la comptabilisation d'un actif financier courant pour 43,8 millions d'euros. En contrepartie, la dette à taux fixe est revalorisée d'un montant identique.

Par ailleurs, la comptabilisation en juste valeur des couvertures à terme, swaps et options éligibles à la comptabilité de couverture de flux futurs génère un impact sur les capitaux propres recyclables du Groupe après comptabilisation des impôts différés est de -38,2 millions d'euros.

L'inefficacité d'une partie des couvertures (report/déports et instruments non éligibles à la comptabilité de couverture) génère un impact sur les réserves consolidées de -1,7 millions d'euros après comptabilisation des impôts différés.

#### c/ Couverture de risque Energie

L'essentiel des approvisionnements énergie d'Air Liquide est réalisé au travers de contrats d'achat à terme, à un prix fixe ou indexé.

La norme IAS39 prévoit l'intégration dans son périmètre des opérations d'achat et de vente à terme de tout actif non financier, dès lors que ces transactions présentent des caractéristiques similaires à des instruments dérivés.

Toutefois, la norme IAS39 considère que les contrats à terme portant sur des actifs non financiers ne doivent pas être considérés comme des dérivés dès lors que ceux-ci ont été conclus afin de faire face aux besoins de l'activité "courante" de l'entreprise, se caractérisant par une prise de livraison à l'échéance du sous-jacent pour utilisation dans le processus industriel de l'entreprise.

Air Liquide n'achetant pas d'électricité ou de gaz naturel dans un objectif de spéculation ou d'arbitrage sur l'évolution du cours des matières premières, aucun des contrats à terme relatifs aux achats d'énergie ne répond à la définition d'un instrument dérivé. Ceux-ci ont été conclus dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise pour utilisation dans le processus industriel.

Par ailleurs, pour se couvrir contre toute fluctuation des cours de l'énergie, Air Liquide effectue des achats à terme ou met en place des swaps de couverture relatifs aux achats de gaz naturel et aux ventes d'électricité pour ses centrales de cogénération.

La comptabilisation à leur juste valeur des ces instruments dérivés n'a pas d'incidence significative sur les capitaux propres au 31 décembre 2004. L'impact après comptabilisation des impôts différés est de -0,7 millions d'euros.

#### d/ Options de vente de titres détenus par les minoritaires

Lors de l'acquisition de sociétés, Air Liquide a négocié avec les actionnaires minoritaires des options de vente de titres.

Selon la norme IAS39, les intérêts minoritaires doivent être évalués au prix d'exercice de l'option et reclassés en dettes financières.

Dans l'attente d'une position de l'IFRIC, Air Liquide a choisi comme principe de comptabiliser la différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires et le prix d'exercice de l'option en 'survaleur.

Au 31 décembre 2004, l'impact de la comptabilisation des options des actionnaires minoritaires accroît la dette de 131 millions d'euros et réduit les intérêts minoritaires de -31,4 millions d'euros. La différence amène à constater une survaleur complémentaire de 99,6 millions d'euros.

### 3.1.3. Compte de résultat du 1er semestre 2005

#### a/ Chiffre d'affaires

L'effet de change (1,0%), lié à la conversion des états financiers de nos filiales étrangères en euros est de 43,6 millions d'euros. Il est principalement le résultat de l'appréciation de l'euro qui est resté fort tout au long du semestre par rapport au dollar américain.

L'effet gaz naturel de 1,1% est lié à la hausse des cours du gaz naturel et représente 47,8 millions d'euros hors change. Cet impact s'est matérialisé principalement en Amérique du Nord.

L'effet périmètre est positif de + 6,8% soit 304,3 millions d'euros. Il est principalement lié à la consolidation par intégration globale des activités Messer en Allemagne, aux Etats Unis et au Royaume Uni (effet total sur le chiffre d'affaires évalué à 250 millions soit un impact de + 5,5%).

Les autres variations de périmètre concernent l'intégration globale des filiales de la SOAEO à Singapour et Hong Kong, ainsi que la déconsolidation de l'activité liquides chimiques aux Etats-Unis.

#### b/ Produits et charges opérationnels

en millions d'euros

	<b>Exercice 2004</b>	<b>1er semestre 2004</b>	<b>1er semestre 2005</b>
Achats (variation des stocks incluse)	(3 366,0)	(1 594,5)	(1 865,8)
Charges de personnel	(1 729,6)	(834,9)	(918,1)
Autres produits et charges d'exploitation	(2 103,6)	(999,0)	(1 067,7)
Dotations aux amortissements	(854,6)	(405,9)	(439,2)
	<b>(8 053,8)</b>	<b>(3 834,3)</b>	<b>(4 290,8)</b>
Autres produits et charges opérationnels	(150,5)	(67,9)	23,1
<b>Charges et produits opérationnels</b>	<b>(8 204,3)</b>	<b>(3 902,2)</b>	<b>(4 267,7)</b>

Par rapport au premier semestre 2004, le montant net des charges et produits opérationnels du premier semestre 2005 a augmenté de 9,4%. Le ratio de marge (résultat opérationnel courant / chiffre d'affaires) s'établit à 15,0% hors effet du gaz naturel contre 14,5% au premier semestre 2004. La progression de ce ratio traduit la montée en puissance des synergies sur les activités acquises de Messer (impact estimé de 31 millions d'euros sur le semestre). La contribution du programme d'efficacité OPAL (impact estimé de 42 millions d'euros sur le semestre) combinée à l'effet des actions menées sur les prix ont totalement compensé les importantes hausses de coûts (énergie et matières premières).

#### c/ Dotations aux amortissements

en millions d'euros

	<b>Exercice 2004</b>	<b>1er semestre 2004</b>	<b>1er semestre 2005</b>
Immobilisations incorporelles	(50,4)	(20,4)	(26,9)
Immobilisations corporelles *	(804,2)	(385,5)	(412,3)
	<b>(854,6)</b>	<b>(405,9)</b>	<b>(439,2)</b>

(\*) Ce poste comprend la dotation aux amortissements déduction faite des reprises de subventions d'investissement.

#### d/ Autres produits et charges opérationnels

en millions d'euros

	<b>Exercice 2004</b>	<b>1er semestre 2004</b>	<b>1er semestre 2005</b>
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	(150,5)	(67,9)	23,1

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- au premier semestre 2005, les plus values avant impôts réalisées au titre de la cession de l'activité de soins à domicile aux Etats-Unis et d'une unité de cogénération en France.
- au premier semestre 2004, et pour l'exercice 2004 les dotations aux provisions comptabilisées au titre de la restructuration des activités Messer acquises en Allemagne et aux Etats-Unis pour respectivement 67,9 millions d'euros et 107,5 millions d'euros ;

- en décembre 2004 cette rubrique inclut également des dotations aux provisions pour risques liées à la modification de certaines organisations dans le Groupe et à la mise en œuvre de technologies avancées.

#### e/ Résultat financier

en millions d'euros

	<b>Exercice 2004</b>	<b>1er semestre 2004</b>	<b>1er semestre 2005</b>
Coût de l'endettement financier net	(149,3)	(61,8)	(83,0)
Autres produits et charges financiers	(49,7)	(26,3)	(25,1)
<b>Résultat financier</b>	<b>(199,0)</b>	<b>(88,1)</b>	<b>(108,1)</b>

L'évolution du coût de l'endettement est liée au financement de l'acquisition des activités de Messer.

Les autres produits et charges financiers comprennent essentiellement la charge financière résultant de l'actualisation des engagements des plans de retraites à prestations définies, déduction faite des produits correspondants au rendement attendu des actifs investis au titre de ces plans.

#### f/ Impôts

	<b>Exercice 2004</b>	<b>1er semestre 2004</b>	<b>1er semestre 2005</b>
Taux d'impôt effectif moyen (%)	24,3%	31,3%	31,7%

Le taux d'impôt effectif moyen est égal à : (impôts courants et différés) / (résultat avant impôts diminué des résultats des sociétés mises en équivalence et du résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession).

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt connu à la clôture du semestre appliqué au résultat comptable de la période avant impôt.

Le taux d'impôt de l'exercice 2004 résulte d'opérations taxées à taux réduits et de différences permanentes connues sur le second semestre de 2004.

#### g/ Résultat net

Le résultat net, part du Groupe atteint 436 millions d'euros pour le premier semestre 2005. Hors effet exceptionnel des coûts de restructuration Messer, le résultat net part du Groupe est en hausse de 13,1% par rapport au premier semestre 2004.

#### h/ Bénéfice net par action

<b>en euros</b>	<b><u>Exercice 2004</u></b>	<b><u>1er semestre 2004</u></b>	<b><u>1er semestre 2005</u></b>
Bénéfice net par action	7,23	3,19	4,04
Bénéfice net dilué par action	7,21	3,18	4,03

Le bénéfice net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, sous déduction des actions propres.

Le bénéfice net dilué par action prend en compte l'effet dilutif des options de souscription d'actions accordées conformément à la méthode du rachat d'actions. Le Groupe n'a émis aucun autre instrument financier qui amènerait une dilution supplémentaire du résultat net par action.

i/ Avantages du personnel

Les charges comptabilisées au titre des engagements de retraite et assimilés s'élèvent à :

<b>Charges comptabilisées en millions d'euros</b>	<b>Exercice 2004</b>	<b>1er semestre 2004</b>	<b>1er semestre 2005</b>
<b>Régimes à prestations définies</b>			
Coût des services rendus	38,3	18,7	19,6
Charge financière (effet de l'actualisation)	82,5	38,8	42,4
Rendement attendu des actifs investis	(30,3)	(14,5)	(17,2)
	<b>90,5</b>	<b>43,0</b>	<b>44,8</b>
<b>Régimes à cotisations définies</b>	<b>16,7</b>	<b>8,3</b>	<b>10,1</b>

Les hypothèses retenues pour évaluer les engagements et les charges de retraites sont revues chaque année. Ces révisions sont généralement effectuées en fin d'année.

j/ Répartition par zone géographique

<b>2005 : au 30 juin</b>		<b>données en millions d'euros</b>				
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>France</b>	<b>Europe (hors France)</b>	<b>Amériques</b>	<b>Asie Pacifique</b>	<b>Afrique</b>	<b>Total</b>
Gaz et Services	851,6	1 529,8	1 172,8	789,0	78,0	4 421,2
Groupe AL Welding	84,5	172,6				257,1
Autres activités	125,4	24,0	31,6	3,8		184,8
<b>Sous total hors Ing/Const.</b>	<b>1 061,5</b>	<b>1 726,4</b>	<b>1 204,4</b>	<b>792,8</b>	<b>78,0</b>	<b>4 863,1</b>
Ingénierie et construction	53,4	35,5	28,9	48,0	12,5	178,3
<b>Total</b>	<b>1 114,9</b>	<b>1 761,9</b>	<b>1 233,3</b>	<b>840,8</b>	<b>90,5</b>	<b>5 041,4</b>

  

<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>France</b>	<b>Europe (hors France)</b>	<b>Amériques</b>	<b>Asie Pacifique</b>	<b>Afrique</b>	<b>Total</b>
Gaz et Services	160,5	300,7	172,6	124	19,4	777,2
Autres activités	16,3	24,5	3,6	2,9		47,3
Centre de recherche / Corporate						(73,9)
<b>Total</b>	<b>176,8</b>	<b>325,2</b>	<b>176,2</b>	<b>126,9</b>	<b>19,4</b>	<b>(73,9)</b>

2004 : au 30 juin		données en millions d'euros				
Chiffre d'affaires	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	Total
Gaz et Services	802,3	1 267,1	1 089,3	686,6	73,9	3 919,2
Groupe AL Welding	83,8	160,4				244,2
Autres activités	122,1	25,6	34,0	3,8		185,5
<b>Sous total hors Ing/Const.</b>	<b>1 008,2</b>	<b>1 453,1</b>	<b>1 123,3</b>	<b>690,4</b>	<b>73,9</b>	<b>4 348,9</b>
Ingénierie et construction	38,5	18,5	8,8	56,0	14,5	136,3
<b>Total</b>	<b>1 046,7</b>	<b>1 471,6</b>	<b>1 132,1</b>	<b>746,4</b>	<b>88,4</b>	<b>4 485,2</b>

Résultat opérationnel courant	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie Pacifique	Afrique	Total
Gaz et Services	145,2	264,1	148,8	101,1	16,5	675,8
Autres Activités	26,4	22,5	3,7	(0,3)		52,4
Centre de recherche / Corporate						(77,3)
<b>Total</b>	<b>171,6</b>	<b>286,7</b>	<b>152,6</b>	<b>100,8</b>	<b>16,5</b>	<b>(77,3)</b>

### 3.1.4. Bilan au 30 juin 2005

#### a/ Immobilisations corporelles, incorporelles et survaleurs

Les principales augmentations des immobilisations corporelles sont liées aux investissements réalisés aux Etats-Unis, en Chine, au Japon et en Italie. Les principales cessions ont eu lieu au Japon et au Canada.

L'augmentation des survaleurs comprend principalement la finalisation de l'affectation de l'écart d'acquisition Messer. La diminution des survaleurs correspond à la réduction de l'écart d'acquisition Livingston suite à la cession de Climat et Sapatrin.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur la période.

#### b/ Autres actifs non courants

##### en millions d'euros

Montants nets	31/12/2004	30/05/2005
Titres Immobilisés et Participations non consolidées	70,2	66,3
Prêts à + de 1 an	21,9	85,7
Dépôts et Cautionnements	15,8	18,2
Dépôts fondants versés	20,3	12,4
Clients et Débiteurs divers	132,0	116,2
Avantages au personnel - charges constatées d'avance	0,0	5,9
<b>Total des actifs financiers non courants</b>	<b>260,2</b>	<b>304,8</b>

Au 30 juin 2005, les titres immobilisés et participations non consolidées regroupent principalement des parts de fonds commun de placement Air Liquide Ventures et des participations non significatives individuellement.

La variation du poste des prêts à plus de un an s'explique par des prêts à long terme consentis à des sociétés allemandes non consolidées pour le financement de projets individuels. Ces entités seront consolidées en fin d'exercice 2005.

L'impact de change sur le total des actifs financiers non courants est de 7,3 millions d'euros.

c/ Titres mis en équivalence

en millions d'euros

31/12/2004	Résultat	Dividendes versés	Effet de change	Autres variations	30/06/2005
206,9	20,8	-14,6	11,4	-70,8	153,7

Les autres variations correspondent principalement pour -17,6 millions à l'impact du passage en intégration globale de sociétés antérieurement consolidées par mise en équivalence (en particulier les filiales situées en Bulgarie et en Hongrie) pour - 49,1 millions d'euros par la comptabilisation en actifs destinés à être cédés de la participation dans Séchilienne-Sidec et pour 4,7 millions d'euros à la cession d'une participation située au Japon.

d/ Impôts différés

en millions d'euros

	31/12/2004	Variation	Périmètre	Change	30/06/2005
Impôts différés actif	395,4	72,5	23,2	6,2	497,3
Impôts différés passif	(1 115,8)	(61,0)	(15,9)	(73,1)	(1 265,8)
<b>Impôts différés (solde net)</b>	<b>(720,4)</b>	<b>11,5</b>	<b>7,3</b>	<b>(66,9)</b>	<b>(768,5)</b>

e/ Actifs destinés à être cédés

Les actifs destinés à être cédés correspondent à la participation dans Séchilienne-Sidec. La cession est intervenue le 12 juillet 2005 pour un prix de 162,3 millions d'euros.

f/ Actifs courants

en millions d'euros

Montants nets	31/12/2004	30/06/2005
Stocks et en cours	652,0	616,4
Clients	2 266,6	2 461,2
Autres actifs d'exploitation courants	382,1	385,2
Impôt courant actif	0,0	28,0
Actifs financiers courants	528,7	453,9
Banque	326,8	402,3
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 156,2</b>	<b>4 347,0</b>

L'impact de change sur la rubrique "actifs courants" s'élève à 110,7 millions d'euros.

## g/ Provisions

en millions d'euros

	31/12/2004	Augmentations	Diminutions	Reclassement, change et périmètre	30/06/2005
<b>Provisions (passifs non courants)</b>					
Provisions pour retraite et engagements assimilés (non courant)	1 199,8	35,3	(37,5)	11,4	1 209,0
Autres provisions	495,5	33,4	(58,6)	23,8	494,0
<b>Total des Provisions (passifs non courants)</b>	<b>1 695,3</b>	<b>68,7</b>	<b>(96,1)</b>	<b>35,1</b>	<b>1 703,0</b>
<b>Provisions (passif courante)</b>					
Provisions pour retraite et engagements assimilés (courant)	80,1	2,4	(0,7)	13,9	95,6
Autres provisions	24,1	7,4	(4,6)	10,8	37,7
<b>Total des Provisions (passifs courants)</b>	<b>104,2</b>	<b>9,7</b>	<b>(5,3)</b>	<b>24,7</b>	<b>133,3</b>

Les hypothèses retenues pour évaluer les provisions pour retraites sont revues chaque année durant le deuxième semestre de chaque année. Ces révisions sont généralement effectuées en fin d'année.

Les autres provisions incluent :

- les provisions relatives à l'activité Ingénierie et Construction ;
- les provisions pour risques et litiges industriels et fiscaux identifiés ;
- les provisions pour modifications de certaines organisations dans le Groupe ;
- les provisions pour restructuration Messer.

Les augmentations concernent essentiellement des dotations aux provisions techniques relatives à l'Ingénierie, des dotations aux provisions pour adaptation de nos organisations et pour le reliquat des provisions normales et habituelles liées à l'activité du Groupe.

Les diminutions résultent à hauteur de 22,9 millions d'euros de l'utilisation des provisions pour couvrir les frais de restructuration des activités Messer, et pour le solde de reprises de provisions liées à l'activité du Groupe.

## h/ Endettement net

en millions d'euros

	31/12/2004	30/06/2005
Dettes à long et moyen terme (dettes financières, passifs non courants)	4 453,2	4 536,0
Emprunts à moins d'un an (dettes financières, passif courant)	331,3	538,1
<b>Endettement brut</b>	<b>4 784,5</b>	<b>5 074,1</b>
Actifs financiers courants	445,2	345,3
Banques	326,8	402,3
<b>Endettement net à la fin de la période</b>	<b>4 012,5</b>	<b>4 326,5</b>

L'endettement net à la fin de la période ne tient pas compte de la revalorisation de la dette à taux fixe suite à la valorisation des instruments de couverture afférents à cette dette, en application de IAS32/39.

## i/ Passifs courants

en millions d'euros	31/12/2004	30/06/2005
Provisions et engagements de retraite	104,2	133,3
Fournisseurs	1 077,5	1 020,2
Autres dettes d'exploitation	1 047,3	1 072,3
Impôt à payer	67,7	145,3
Dettes financières courantes	331,3	538,1
Autres passifs financiers courants	82,5	118,4
<b>Total des passifs courants</b>	<b>2 710,5</b>	<b>3 027,6</b>

L'impact de change sur l'évaluation de la rubrique des passifs courants s'élève à 107,6 millions d'euros.

## j/ Evènements post clôture

Un contrat a été conclu le 17 juin 2005 entre Air Liquide et Apax Partners France dans le cadre de la cession de Séchilienne-Sidec. La cession est intervenue le 12 juillet 2005 pour un prix de 162,3 millions d'euros.

## k/ Instruments dérivés

### Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés de couverture

		31.12.2004			30.06.2005	
	Qualification IFRS	Valeur d'inventaire	Résultat financier (1)	Capitaux propres	Valeur d'inventaire	Valeur nominale
<b>Change</b>						
Contrats à terme en couverture de flux futurs	CFH	7,2	(3,0)	(30,5)	(26,3)	474,0
Contrats à terme en couverture d'éléments bilantiels	FVH	7,6	(18,1)		(10,5)	335,9
<b>Taux</b>						
Swaps d'émission sur dette à taux fixe	FVH	49,9	49,2		99,1	1 470,0
Swaps et options de couvertures	CFH	(63,5)	(2,3)	(7,3)	(73,1)	2 601,6
Autres instruments de couverture	Trading	(0,6)	1,3		0,8	412,4
<b>Instruments financiers de couverture</b>		<b>0,7</b>	<b>27,1</b>	<b>(37,8)</b>	<b>(10,1)</b>	<b>5 293,9</b>

(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées au compte de résultat pour un montant de (31,1) millions d'euros, soit un impact net sur le résultat avant impôts du 1er semestre 2005 de (4) millions d'euros.

(2) L'impact cumulé sur les réserves liées aux instruments financiers au 30 juin 2005 est de (57,3) millions d'euros après impôts (88,9 millions d'euros avant impôts).

## l/ Stocks options

Le Conseil de Surveillance du 21 mars 2005 a mis en place un plan d'actions qui prévoit l'attribution de 428 000 options de souscription à 520 personnes, à un prix d'exercice de 138 euros, exerçables entre le 21 mars 2009 et le 21 mars 2013.

La charge relative à l'ensemble des plans de stocks options accordés par le Groupe est de -2,7 millions d'euros au premier semestre 2005.

m/ Engagements donnés hors bilan

Les engagements hors bilan sont donnés dans le cadre de la gestion courante du Groupe. Aucun changement majeur affectant ces engagements n'est intervenu depuis le 31 décembre 2004.

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2005**

**Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société L'Air Liquide, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne au 30 juin 2005 tels que décrits dans les notes annexes et d'autre part, les règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32 et 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union Européenne au 30 juin 2005 tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, telles que définies dans le Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 1.1 de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui conformément aux dispositions de l'article 221-5 du Règlement général de l'AMF dans le cadre de l'option relative aux principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS, n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ;

- la note 1.1. de l'annexe qui expose les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- la note 1.2.2. de l'annexe qui expose l'option offerte par la norme IFRS 1 et retenue par la société de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39, qui sont appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 16 septembre 2005

### **Les Commissaires aux Comptes**

MAZARS & GUÉRARD

ERNST & YOUNG Audit

Frédéric Allilaire

Olivier Breillot

## 5- TABLE DE CONCORDANCE

RÈGLEMENT (CE) n°809/2004 de la Commission du 29/04/2004	Pages du Document de référence		Pages de l'actualisation du document de référence
	Rapport annuel	Rapport social	
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	175		2
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	103		2
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> de couverture, 16, 17, 38, 39, 80, 81, 86, 87, 178, 179		83 - 91
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	99 - 100		
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>			
5.1. Histoire et évolution de la société	20, 21, 168		
5.2. Investissements	89, 90		4 - 5
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>			
6.1. Principales activités	22 - 25, 58 - 77		
6.2. Principaux marchés	58 - 77, 86 - 88		
6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	19, 82 - 85	6	
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	99		
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	86 - 88		
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	134 -136		3 - 4
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>			
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées et toute charge majeure pesant dessus	118, 126, 130	8	5
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	43-49, 99, 154-157		
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>			
9.1. Situation financière	16,17, 80, 81,		31 - 80
9.2. Résultat d'exploitation	80, 81, 84, 86 - 88, 114, 122 - 124,		31 - 80
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	81, 91-97, 120, 121, 130		5, 31 - 80
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	50-57, 116, 160		
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>			5
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	N/A		N/A
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	10, 11, 14, 15	21-22	6 - 22

RÈGLEMENT (CE) n°809/2004 de la Commission du 29/04/2004	Pages du Document de référence		Pages de l'actualisation du document de référence
	Rapport annuel	Rapport social	
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	106, 107	21-22	
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	8, 9, 10, 11, 142, 143		6 - 22
<b>17. SALARIÉS</b>		35-52 (bilan social)	
17.1. Nombre moyen de salariés durant chaque exercice de la période couverte par les informations historiques,	28, 136, 159		
17.2. Participations et stock options	10, 11, 14, 107		22
17.3. Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur			
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	41		25
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>		20-21	
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>			
20.1. Informations financières historiques	137	1-20	
20.2. Informations financières pro forma	N/A		
20.3. Etats financiers consolidés	111-139		
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	137,148	20, 21, 22	
20.5. Date des dernières informations financières	N/A		
20.6. Informations financières intermédiaires et autres			31 - 80, 83
20.7. Politique de distribution des dividendes	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> de couverture, 38, 153, 174		
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	99		
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale			25 - 30
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>			
21.1. Capital social	41, 98, 104, 105, 121, 131, 170-172	10, 23, 24, 27	24
21.2. Acte constitutif et statuts	168, 169		25
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>			24
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	152		
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>			
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	134 -136	16 -19	3 - 4

## ANNEXE

Communiqué de presse sur les résultats consolidés au 30 juin 2005



# *informations*

Paris, le 6 septembre 2005

## Communiqué de Presse

### RESULTATS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005

#### ***Solides performances au 1<sup>er</sup> semestre 2005***

Le Conseil de Surveillance d'Air Liquide, qui s'est tenu le 5 septembre 2005 sous la présidence d'Alain Joly, a examiné les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2005 présentés par Benoît Potier, Président du Directoire.

Au 30 juin 2005, le groupe Air Liquide, qui publie ses comptes en normes IFRS, a enregistré un **chiffre d'affaires** de 5 041 millions d'euros (+12,4%) et un **résultat net** de 436 millions d'euros (+26,5% et +13,1% hors charges de restructuration enregistrées en 2004 pour les activités acquises de Messer). Le **bénéfice net par action** est de 4,04 euros, en ligne avec la progression du résultat net.

**Benoît Potier, Président du Directoire**, a déclaré :

*« La progression des résultats du premier semestre 2005 confirme notre capacité à tirer parti, tant de notre présence dans les grands marchés les plus dynamiques comme l'Amérique du Nord que de la croissance des secteurs les plus porteurs comme la santé, l'hydrogène ou les zones en pleine expansion comme l'Asie. Le très bon déroulement de l'intégration des activités acquises de Messer apporte aussi sa contribution à cette progression. »*

*Ces performances ont été obtenues dans un environnement mondial contrasté et marqué par une forte augmentation des coûts, notamment des matières premières et de l'énergie, que nous avons pu totalement compenser grâce aux résultats des programmes d'actions commerciales, de productivité OPAL et des synergies d'intégration des activités acquises de Messer. L'ensemble de ces actions s'est traduit par une amélioration des marges.*

*Au deuxième semestre, à conjoncture équivalente, l'activité devrait continuer à progresser, à un rythme probablement moins soutenu. Notre portefeuille de nouveaux contrats s'est renforcé, notamment dans les nouveaux territoires qui s'étendent de l'Est de l'Europe à la Chine, et de nouvelles signatures sont attendues dans les 18 mois à venir dans toutes nos zones géographiques.*

**Les résultats de ce premier semestre conjugués à la poursuite active de la croissance de nos opérations et de nos programmes de productivité nous conduisent à relever notre objectif pour l'année 2005, pour atteindre, hors éléments exceptionnels significatifs, une progression du résultat net à deux chiffres.»**

### Chiffres clés du 1<sup>er</sup> semestre 2005

*IFRS : Le Groupe applique les normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Toutes les données financières de ce communiqué ont été établies en application des normes IFRS, y compris les chiffres 2004 qui ont été retraités pour faciliter les comparaisons.*

*Les gaz industriels et médicaux ne s'exportant pas, l'impact des variations monétaires sur les niveaux d'activité et de résultat est limité à la conversion des états financiers de nos filiales étrangères en euros. Les variations de coût du gaz naturel sont répercutées à nos clients à travers des clauses d'indexation.*

En millions d'euros	S1 2004	S1 2005	S1 05/04	S1 05/04 hors frais de restructuration Messer 2004
Chiffre d'affaires total	4 485	<b>5 041</b>	<b>+12,4%</b>	<b>+12,4%</b>
dont chiffre d'affaires Gaz et Services	3 919	<b>4 421</b>	<b>+12,8%</b>	
Résultat opérationnel courant avant dotation aux amortissements	1 057	<b>1 190</b>	<b>+12,6%</b>	
Résultat opérationnel courant	651	<b>751</b>	<b>+15,3%</b>	<b>+15,3%</b>
Résultat opérationnel	583	<b>774</b>	<b>+32,7%</b>	<b>+18,9%</b>
Résultat net <i>part du Groupe</i>	345	<b>436</b>	<b>+26,5%</b>	<b>+13,1%</b>
Capacité d'autofinancement	813	<b>882</b>	<b>+8,5%</b>	<b>+10,2%</b>
Bénéfice net par action* (en €)	3,19	<b>4,04</b>	<b>+26,6%</b>	<b>+13,2%</b>

\* nombre moyen d'actions en circulation au 30 juin 2005 pour le calcul du BNPA : 107 770 070

### Résultats du Groupe

**Le chiffre d'affaires** consolidé du 1<sup>er</sup> semestre 2005 s'établit à 5 041 millions d'euros, en progression de +12,4% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2004. Sur des bases comparables (hors change, gaz naturel, activités acquises de Messer, consolidation Asie et déconsolidation des liquides chimiques aux Etats Unis), la progression du semestre est de +6,2%.

**Le chiffre d'affaires des activités Gaz et Services** du 1<sup>er</sup> semestre 2005 s'élève à 4 421 millions d'euros, en hausse de +12,8% (+5,6% à données comparables) par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2004.

**Le résultat opérationnel courant** de 751 millions d'euros est en hausse de +15,3% sur le semestre. Le **ratio de marge** (résultat opérationnel courant sur chiffre d'affaires) s'établit pour le Groupe à 15,0% hors effet de gaz naturel contre 14,5% au premier semestre 2004. La progression de ce ratio traduit la montée en puissance des synergies sur les activités acquises de Messer (31 millions d'euros sur le semestre). La contribution du programme d'efficacité OPAL (42 millions d'euros sur le semestre) combinée à l'effet des actions menées sur les prix ont totalement compensé les importantes hausses de coûts (énergie et matières premières).

La forte progression du **résultat opérationnel** est liée à la prise en compte en 2004 des frais de restructuration sur les activités acquises de Messer.

Les **frais financiers nets** s'établissent à 108 millions d'euros contre 88 millions d'euros au premier semestre 2004. Cette évolution est liée au financement de l'acquisition des activités de Messer.

La contribution des sociétés **mises en équivalence** est de 21 millions d'euros au 30 juin 2005, contre 28 millions d'euros au 30 juin 2004. La variation est principalement due à la consolidation en proportionnel des filiales à Singapour et à Hong Kong au 2<sup>ème</sup> semestre 2004, antérieurement consolidées en équivalence.

Au premier semestre 2005, le **taux d'impôt effectif** est de 31,7% contre 31,3% au premier semestre 2004.

La **part des minoritaires dans le résultat net** s'élève à 39,3 millions d'euros.

Au total, le **résultat net part du Groupe** atteint 436 millions d'euros au 30 juin 2005, en hausse de +26,5%. Hors effet exceptionnel des coûts de restructuration des activités acquises de Messer en 2004, le **résultat net part du Groupe** est en hausse de +13,1%.

Le **bénéfice net par action** s'établit à 4,04 euros, en ligne avec la progression du résultat net. Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du bénéfice net par action au 30 juin 2005 est de 107 770 070 actions.

### **Tableau de financement et bilan**

La **capacité d'autofinancement** avant variation du besoin en fonds de roulement atteint 882 millions d'euros, en hausse de +8,5%. Hors paiement des frais de restructuration des activités acquises de Messer, la hausse est de +10,2%, qui se compare à la hausse de +13,1% du résultat net.

Les **paiements sur investissements** s'établissent à 508 millions d'euros au 30 juin 2005 contre 3 163 millions d'euros au premier semestre 2004 qui intégraient l'acquisition des activités de Messer avant désinvestissements. Sur le premier semestre, les **décisions d'investissements** industriels totalisent 709 millions d'euros.

La variation du **besoin en fonds de roulement** (135 millions d'euros) est liée à la croissance de l'activité.

L'**endettement net** s'établit à 4 326 millions d'euros au 30 juin 2005, après prise en compte des dividendes versés au premier semestre (441 millions d'euros incluant les minoritaires). Notre objectif reste une réduction régulière de notre endettement net.

Air Liquide a engagé, fin 2004 et en 2005, certaines **cessions d'activités**. Au premier semestre 2005, nos activités de soins à domicile aux Etats-Unis et la société Climats et Sapratin ont été cédées et les fonds correspondants encaissés. Le Groupe a également décidé de céder sa participation dans la société Séchilienne-Sidec, ce qui contribuera à la baisse de l'endettement sur le deuxième semestre.

### **Analyse par zone géographique**

Dans un environnement économique contrasté, **l'Europe (hors France)** enregistre une progression, liée à notre stratégie de croissance dans la santé et l'hydrogène, à l'intégration réussie des activités acquises de Messer en Allemagne et aux résultats de notre programme de productivité. Le résultat opérationnel courant atteint 325 millions d'euros. En **France**, l'évolution

reste bonne en Grande Industrie et en Santé, tandis que les marchés traditionnels sont en baisse. Le résultat opérationnel courant s'établit à 177 millions d'euros.

Les **Amériques** connaissent une croissance soutenue dans toutes nos opérations et bénéficient des synergies dégagées par l'intégration des activités de Messer. La déconsolidation des ventes de liquides chimiques en Electronique est sans effet sur le résultat. Le résultat opérationnel courant s'inscrit à 176 millions euros.

La zone **Asie-Pacifique** est également en forte progression, portée par la dynamique de nos ventes en Chine et dans les marchés émergents et par une très bonne maîtrise de nos coûts. Le résultat opérationnel courant atteint 127 millions d'euros.

### **Perspectives**

Le rythme des signatures de nouveaux contrats est élevé dans toutes les géographies. En Amérique du Nord, hors effet des événements récents, l'environnement est porteur mais moins soutenu. En Europe comme au Japon, le Groupe reste focalisé sur ses marchés les plus porteurs ainsi que sur les actions de productivité. Par ailleurs, nous remportons des succès importants notamment dans les **nouveaux territoires** : Europe de l'Est (Bulgarie, Roumanie, Pologne, République tchèque et Russie), Moyen-Orient, Inde et Chine.

La croissance de nos volumes **d'hydrogène** va se poursuivre avec la montée en puissance de nos nouvelles unités en Espagne, en Belgique et en France, et les capacités additionnelles que nous mettons en place aux Etats-Unis.

La **Santé** continue sa progression soutenue dans toutes les activités, avec des perspectives de développement dans les soins à domicile (Europe) et dans les nouveaux produits et services (hygiène, gaz thérapeutiques).

Enfin, nous renforçons notre pôle de **Recherche et Développement**, afin de soutenir notre stratégie de développement par l'innovation.

**Annexe : Résultats consolidés - 1<sup>er</sup> semestre 2005 (en millions d'euros)**

**1. Compte de résultat consolidé**

	Juin 2004	Juin 2005	Variation 05/04
<b>Chiffre d'affaires (*)</b>	<b>4 485,2</b>	<b>5 041,4</b>	<b>12,4%</b>
Achats (variation des stocks incluse)	(1 594,5)	(1 865,8)	
Charges de personnel	(834,9)	(918,1)	
Autres produits et charges d'exploitation	(999,0)	(1 067,7)	
Dotations aux amortissements	(405,9)	(439,2)	
<b>Résultat opérationnel courant (*)</b>	<b>650,9</b>	<b>750,6</b>	<b>15,3%</b>
Autres produits et charges opérationnels	(67,9)	23,1	
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>583,0</b>	<b>773,7</b>	<b>32,7%</b>
Coût de l'endettement financier net	(61,8)	(83,0)	
Autres produits et charges financiers	(26,3)	(25,1)	
Charge d'impôt	(154,8)	(211,2)	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	27,9	20,8	
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>368,0</b>	<b>475,2</b>	
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>9,0</b>	<b>-</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>377,0</b>	<b>475,2</b>	<b>26,0 %</b>
- Intérêts minoritaires	32,3	39,3	
- Part du Groupe	<b>344,7</b>	<b>435,9</b>	<b>26,5 %</b>
<b>Résultat net par action (en euros) (**)</b>	<b>3,19</b>	<b>4,04</b>	<b>26,6 %</b>

(\*) : une répartition par zone géographique est donnée dans les pages suivantes ;

(\*\*) : calculé en fonction du nombre ajusté moyen pondéré d'actions en circulation durant la période, sous déduction des actions propres.

## 2. Bilan consolidé résumé

(\*\*\*) y compris impacts IAS 32/39

	Décembre 2004 (***)	Juin 2005
<b>ACTIF</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	10 402,3	10 930,0
Autres actifs non courants	862,5	1 004,9
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>11 264,8</b>	<b>11 934,9</b>
Stocks et en-cours	652,0	616,4
Clients et autres actifs d'exploitation courants	2 648,7	2 874,4
Banques et autres actifs financiers courants	855,5	856,2
<b>Total des actifs courants</b>	<b>4 156,2</b>	<b>4 347,0</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>15 421,0</b>	<b>16 281,9</b>
<b>PASSIF</b>		
Capitaux propres du Groupe	4 916,3	5 163,1
Intérêts minoritaires	316,2	320,7
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>5 232,5</b>	<b>5 483,8</b>
Provisions, engagements de retraites et impôts différés	2 811,1	2 968,8
Dettes financières non courantes	4 496,8	4 635,2
Autres passifs non courants	170,1	166,5
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>7 478,0</b>	<b>7 770,5</b>
Provisions et engagements de retraites	104,2	133,3
Fournisseurs et autres passifs d'exploitation courants	2 192,5	2 237,8
Dettes et autres passifs financiers courants	413,8	656,5
<b>Total des passifs courants</b>	<b>2 710,5</b>	<b>3 027,6</b>
<b>Total du passif</b>	<b>15 421,0</b>	<b>16 281,9</b>
<b>Endettement net à la fin de la période</b>	<b>(4 012,5)</b>	<b>(4 326,5)</b>

### **3. Tableau de financement**

	Jun 2004	Jun 2005
Résultat net part du Groupe	344,7	435,9
Part des minoritaires	32,3	39,3
Dotations aux amortissements	405,8	439,2
Variation de l'impôts différés	(9,7)	4,6
Variation des provisions	48,8	(21,3)
Résultat des mises en équivalence (net des dividendes reçus)	(5,5)	(1,4)
Plus ou moins values de cessions d'actifs	(3,1)	(14,1)
<b>Capacité d'autofinancement avant variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>813,3</b>	<b>882,1</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	(258,8)	(134,7)
Autres éléments	4,5	3,5
<b>Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles</b>	<b>559,0</b>	<b>750,9</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(361,2)	(502,4)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 801,4)	(5,8)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières	17,3	61,7
Produits de cessions des activités désinvesties		26,5
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(3 145,3)</b>	<b>(420,0)</b>
Distribution		
-L'Air Liquide S.A.	(336,1)	(391,0)
-Minoritaires	(44,1)	(50,2)
Augmentation de capital en numéraire	4,5	1,0
Achats de titres propres	(10,8)	(35,2)
Variation des dettes financières	2 927,7	138,5
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 541,2</b>	<b>(336,8)</b>
Incidences des variations monétaires et du périmètre	24,8	(4,5)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(20,3)</b>	<b>(10,4)</b>
<b>Trésorerie nette au début de l'exercice</b>	<b>384,5</b>	<b>700,4</b>
<b>Trésorerie nette à la fin de la période</b>	<b>364,2</b>	<b>690,0</b>

### Détermination de l'endettement net

	Jun 2004	Décembre 2004	Jun 2005
Dettes à long terme et moyen terme (dettes financières passifs non courants)	(3 407,7)	(4 453,2)	(4 536,0)
Emprunts à moins d'un an (dettes financières passifs courants)	(1 856,1)	(331,3)	(538,1)
<b>Endettement brut</b>	<b>(5 263,8)</b>	<b>(4 784,5)</b>	<b>(5 074,1)</b>
Actifs financiers courants	91,6	445,2	345,3
Banques	349,6	326,8	402,3
<b>Endettement net à la fin de la période</b>	<b>(4 822,6)</b>	<b>(4 012,5)</b>	<b>(4 326,5)</b>

### Tableau d'analyse de la variation de l'endettement net

Endettement net au début de l'exercice	(1 787,2)	(1 787,2)	(4 012,5)
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	559,0	1 451,8	750,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3 145,3)	(3 006,9)	(420,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement, avant variation des emprunts	(386,5)	(520,6)	(475,3)
Incidences des variations monétaires et du périmètre	(62,6)	25,8	(169,5)
Variation de l'endettement net	(3 035,4)	(2 049,9)	(314,0)
Effets de IAS 32 et IAS 39		(175,4)	
<b>Endettement net à la fin de la période</b>	<b>(4 822,6)</b>	<b>(4 012,5)</b>	<b>(4 326,5)</b>

#### 4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel courant par zone géographique

2005 : au 30 juin

Chiffre d'affaires	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie- Pacifique	Afrique	Total
Gaz et Services	851,6	1 529,8	1 172,8	789,0	78,0	4 421,2
Groupe AL Welding	84,5	172,6				257,1
Autres activités	125,4	24,0	31,6	3,8		184,8
<b>S/total hors Ing/Const.</b>	<b>1 061,5</b>	<b>1 726,4</b>	<b>1 204,4</b>	<b>792,8</b>	<b>78,0</b>	<b>4 863,1</b>
Ingénierie et Construction	53,4	35,5	28,9	48,0	12,5	178,3
<b>Total</b>	<b>1 114,9</b>	<b>1 761,9</b>	<b>1 233,3</b>	<b>840,8</b>	<b>90,5</b>	<b>5 041,4</b>
Résultat opérationnel courant	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie- Pacifique	Afrique	Total
Gaz et Services	160,5	300,7	172,6	124,0	19,4	777,2
Autres	16,3	24,5	3,6	2,9		47,3
Centres de recherche / Corporate					(73,9)	(73,9)
<b>Total</b>	<b>176,7</b>	<b>325,2</b>	<b>176,2</b>	<b>127,0</b>	<b>19,4</b>	<b>(73,9)</b>

2004 : au 30 juin

Chiffre d'affaires	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie- Pacifique	Afrique	Total
Gaz et Services	802,3	1 267,1	1 089,3	686,6	73,9	3 919,2
Groupe AL Welding	83,8	160,4				244,2
Autres activités	122,1	25,6	34,0	3,8		185,5
<b>S/total hors Ing/Const.</b>	<b>1 008,2</b>	<b>1 453,1</b>	<b>1 123,3</b>	<b>690,4</b>	<b>73,9</b>	<b>4 348,9</b>
Ingénierie et Construction	38,5	18,5	8,8	56,0	14,5	136,3
<b>Total</b>	<b>1 046,7</b>	<b>1 471,6</b>	<b>1 132,1</b>	<b>746,4</b>	<b>88,4</b>	<b>4 485,2</b>
Résultat opérationnel courant	France	Europe (hors France)	Amériques	Asie- Pacifique	Afrique	Total
Gaz et Services	145,2	264,1	148,8	101,1	16,5	675,8
Autres	26,4	22,5	3,7	(0,3)		52,4
Centres de recherche / Corporate					(77,3)	(77,3)
<b>Total</b>	<b>171,6</b>	<b>286,7</b>	<b>152,6</b>	<b>100,8</b>	<b>16,5</b>	<b>(77,3)</b>

Notes :

- la répartition du chiffre d'affaires est donnée par zone de production (origine) à l'exception de l'activité Ingénierie et construction (répartition par pays de destination) ;
- le groupe AL Welding fabrique et distribue des matériels et produits consommables de soudage et de coupage; les autres activités comprennent notamment les activités de chimie fine et de plongée.